



Evaluations d'impact du programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020  
Evaluation relative au volet Risques naturels (Pi 05b)

Rapport final – 16 février 2023

Teritéo  
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

# Sommaire

---

SOMMAIRE .....	2
<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Périmètre et objectifs de l'évaluation.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Les questionnements évaluatifs .....</b>	<b>3</b>
<b>1.3 Méthodologies et sources d'informations mobilisées.....</b>	<b>4</b>
<b>2 BILAN-PHYSICO-FINANCIER ET PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1 8 projets programmés, 35% de la maquette UE .....</b>	<b>7</b>
<b>2.2 Différents scénarios « d'atterrissage » d'ici 2023 .....</b>	<b>9</b>
<b>2.3 La plupart des cibles (pas toutes) seront atteintes d'ici 2023 .....</b>	<b>11</b>
<b>3 REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES ET PROSPECTIVES .....</b>	<b>13</b>
<b>3.1 Une amélioration de la prévention et de la gestion des risques .....</b>	<b>13</b>
<b>3.2 Une mise en œuvre du PO en demi-teinte .....</b>	<b>29</b>
<b>3.3 Les perspectives à venir .....</b>	<b>34</b>
<b>4 PRESENTATION DETAILLEE DES ETUDES DE CAS .....</b>	<b>38</b>
<b>4.1 Etudes de cas .....</b>	<b>39</b>
<b>5 ANNEXES .....</b>	<b>53</b>
<b>5.1 Listes des acteurs interrogés .....</b>	<b>53</b>

# 1 Introduction

## 1.1 Périmètre et objectifs de l'évaluation

Le présent rapport porte sur l'évaluation de l'impact du soutien du FEDER sur la **thématique « Risques naturels » - soit la priorité 5b** - en Corse et s'inscrit dans la réalisation du plan d'évaluation du programme opérationnel Corse 2014-2020.



Le présent marché concerne la réalisation de neuf évaluations d'impact des thématiques soutenues par le programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020. Conformément au cahier des charges, l'ensemble des travaux conduits porteront sur six points prioritaires :

- **Réaliser un bilan physico-financier** (quantitatif et qualitatif) des résultats atteints dans le cadre de la politique évaluée et analyser son efficacité au regard des objectifs fixés et des résultats attendus
- **Analyser les effets produits par les interventions des FESI sur les porteurs de projets et les territoires**
- **Analyser au regard des ressources mobilisés et des résultats observés, le niveau d'efficacité des programmes** (FEDER-FSE) sur la politique évaluée
- **Rendre compte de la pertinence** des objectifs et des actions élaborées au regard des problématiques identifiées et **juger de la cohérence interne** entre les objectifs fixés et les ressources allouées, ainsi qu'entre les objectifs et les réalisations
- **Analyser l'utilité du programme** par la confrontation entre les problématiques / besoins identifiés et les résultats produits afin de visualiser les actions les plus utiles
- **Elaborer des recommandations** sur les évolutions à opérer **dans la perspective de la prochaine génération de programmes européens 2021-2027**

## 1.2 Les questionnements évaluatifs

Le travail de cadrage sur le référentiel d'évaluation a permis d'identifier les questions évaluatives suivantes :

Registres évaluatifs	Questions évaluatives
Efficacité Impact	○ <b>QE n°1</b> : Dans quelle mesure les projets soutenus par le FEDER ont-ils permis de contribuer à répondre aux enjeux corses en matière de prévention et de gestion des risques d'inondations ? Quels sont les résultats et impacts observables / attendus des projets soutenus ? Ont-ils permis d'accompagner la formalisation de politiques publiques de prévention des risques ?

Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>QE n°2</b> : au regard de la dynamique de programmation et des retours d'expérience des parties prenantes, peut-on considérer que la mise en œuvre de la mesure « risques naturels » a été optimisée ? Quels sont les éléments qui ont pu freiner la programmation ?</li> </ul>
Prospective	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>QE n°3</b> : Au regard des constats établis en matière d'efficacité et de mise en œuvre, quelles seraient les améliorations prioritaires à prévoir sur la période 201-2027 ?</li> </ul>

### 1.3 Méthodologies et sources d'informations mobilisées

Les travaux d'évaluation présentés dans le cadre du présent rapport s'appuient principalement sur les outils suivants :

#### ANALYSE DOCUMENTAIRE :

Les réponses aux questions évaluatives se sont appuyées sur une analyse croisée des documents fournis par l'autorité de gestion du programme FEDER-FSE Corse (programme opérationnel, rapports annuels de mise en œuvre, données de programmation, ... ) ainsi que d'autres documents traitant des orientations stratégiques de la Corse dans le domaine de la gestion des risques naturels (Plan d'Aménagement et Développement Durable de la Corse (PADDUC), Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), ...

#### ENTRETIENS ACTEURS INSTITUTIONNELS :

Différents entretiens ont été réalisés auprès des acteurs institutionnels parties prenantes des politiques de protection contre les risques naturels ont été menés. Ils ont permis de recueillir l'avis et la perception des acteurs compétents sur la programmation 2014-2020, son financement, les principaux projets financés par le FEDER, sur leurs résultats et effets observables et / ou prévisibles, mais aussi les améliorations envisageables pour la période 2021-2027.

#### ENQUETE BENEFICIAIRES ET ETUDES DE CAS :

Différents entretiens ont été réalisés auprès des bénéficiaires des subventions FEDER au titre de la Pi 5b.

La sélection a été définie en lien avec l'autorité de gestion sur la base des critères suivants :

- > L'importance des effets potentiels par rapport à la stratégie, leur caractère structurant ;
- > La présence d'un recul temporel suffisant pour mesurer les effets directs du projet ;
- > Leur représentativité par rapport aux actions soutenues.

A la suite de ces entretiens, **3 fiches d'études de cas** ont été réalisées, illustrant concrètement les effets et impacts du FEDER sur le territoire. Compte-tenu du faible nombre de projets programmés à ce stade, ces études **couvrent 6 des 8 actions programmées** (un zoom est proposé sur une 7<sup>ème</sup> action : la cartographie des zones amiantifères). Elles sont reprises en synthèse, dans les réponses aux questions évaluatives présentées ci-après et consultables en intégralité au chapitre 4 du présent rapport.

#### ANALYSE DE DONNEES :

Dans le cadre cette évaluation, nous avons réalisé une analyse des données quantitatives disponibles à partir des données fournies par le service instructeur (Office de l'Environnement de Corse), d'une liste des opérations programmées au 19 mars 2021 et de l'export « indicateurs », obtenu depuis la plateforme régionale Synergie. Ce travail a permis la réalisation d'un bilan physico-financier de l'avancée de la Pi 5b.



## 2 Bilan-physico-financier et perspectives de programmation

---

## 2.1 8 projets programmés, 35% de la maquette UE

### LES PRIORITES & REALISATIONS

L'axe 5 du PO FEDER-FSE Corse « Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire » est organisé autour de 2 objectifs spécifiques :

- Augmenter la part de la population bénéficiant d'activités de prévention et de gestion des risques naturels (inondation, aléa érosion, amiante) (OS1 –Pi 5b) ;
- Augmenter la fréquentation des sites touristiques régionaux par des actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel Corse (OS1 – Pi 6c).

Au 24 mars 2021 (date de l'extraction des données), la priorité d'investissement 5b, ciblée par la présente évaluation, visant à « Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe » affiche un taux de programmation UE de 35% relativement faible eu égard à l'avancement de la période de programmation, ouverte en 2014<sup>1</sup>.

### PRINCIPAUX INDICATEURS PROGRAMMATIQUES ET FINANCIERS

L'enveloppe dédiée à la Pi 5b avait été fixée à 12M€ UE et n'a pas évolué au cours de la programmation. 4,2M€ UE ont déjà été programmés (taux de programmation UE : 35 %) et 7,9M€ certifiés en coût total (40%).

Données au 24.03.2021

AXE 5	PRESERVER ET VALORISER DURABLE	MAQUETTE			PROGRAMMATION				CERTIFIE		PROJETS		
		UE	Coût Total	Taux cofin.UE	Nombre d'opérations programmées	UE	Coût Total	Taux Prog UE	Taux UE Réel	CT	Taux certif.	Nombre d'opérations avec premier paiement	Montant moyen
OS01 - PI05b	Augmenter la part de la population bénéficiant d'activités de prévention et de gestion des risques naturels (inondation, érosion, amiante)	19 200 000 €	32 000 000 €	60%	33	15 754 361,24 €	36 066 751,66 €	82%	44%	18 307 000,00 €	57%	29	477 404,89 €
		12 000 000,00 €	20 000 000,00 €	60%	8	4 206 000,00 €	13 237 000,00 €	35%	32%	7 981 000,00 €	40%	6	525 750,00 €

8 opérations ont été programmées (🔍 projets ayant fait l'objet d'une étude de cas)

1. Travaux hydrauliques « Tranche ferme quartier des Cannes » PAPI ; 🔍
2. Travaux hydrauliques « Tranche conditionnelle quartier des cannes » PAPI ; 🔍
3. Travaux hydrauliques « Tranche ferme quartier des Salines » PAPI ; 🔍
4. Travaux hydrauliques « Tranche conditionnelle quartier des Salines » PAPI ; 🔍
5. Sensibilisation au risque inondation, scolaires, élus, grand public ;
6. Risques côtiers - LITTO3D Corse ; 🔍
7. Réseau d'Observation du Littoral de la Corse - Campagnes 2017/2018 ; 🔍
8. Cartographie au 1/5000 de la susceptibilité de présence d'amiante dans le milieu naturel sur 26 communes des secteurs de Ponte-Leccia et du centre Cap Corse ; 🔍

<sup>1</sup>Les Autorités de Gestion ont jusqu'au 31/12/2023 pour certifier les dernières dépenses afférentes aux projets qui auront été programmés. Cela devrait approximativement permettre d'envisager des réalisations jusqu'au 1er trimestre 2023 sachant que la demande de subvention doit être déposée avant que l'opération ne soit terminée. Les bénéficiaires ont jusqu'au 31/12/2023, date de fin d'éligibilité, pour payer leurs factures.

Les projets financés au titre de la Pi 5b relèvent ainsi de **trois principaux types** :

1. Travaux d'aménagement spécifiques ;
2. Etudes des différents risques ;
3. Actions de sensibilisation auprès du public.

A noter que le dossier des surcoûts liés aux travaux hydrauliques du quartier des Cannes phase 2 (dossier CO0012364 - 4,41 M€ UE) a été sélectionné en Commission région de programmation des aides (COREPA) le 4 juin 2021 et fera l'objet d'une délibération du conseil exécutif au mois de juillet. Il est ainsi considéré comme un dossier programmé, dans le cadre de la présente évaluation, et portera le taux de programmation à 71,8% pour un montant total programmés de 8,65 M€.

Le PO prévoyait la possibilité d'actions portées par des établissements publics et des collectivités territoriales et leur groupement. Les 8 opérations programmées à ce jour, **sont portées par 3 opérateurs** : 5 par la commune d'Ajaccio, 2 par l'Office de l'Environnement de la Corse (public) et une par le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (public).

#### **DES RETARDS DE PROGRAMMATION QUI S'EXPLIQUENT PAR DEUX FACTEURS PRINCIPAUX**

Ce point est précisé dans la réponse à la question évaluative relative à la mise en œuvre de la Pi 5b mais **4 principaux facteurs explicatifs** peuvent, à ce stade, être avancés :

1. La nécessité pour **2 des 3 Territoires à Risque important d'Inondation (TRI)** à savoir le Grand Bastia (Bastia, Furiani et Ville-di-Pietrabugno) et la Marana (Biguglia, Borgo et Lucciana) de **se doter d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** pour pouvoir bénéficier des fonds FEDER ;
2. Le contexte de **transfert de la compétence GEMAPI<sup>1</sup>**, qui, pour le TRI d'Ajaccio a entraîné une mise en stand-by de la programmation pendant la période nécessaire au transfert de la compétence à la CAPA puis au conventionnement d'une délégation de la compétence à la ville d'Ajaccio (deux à trois ans) ;
3. Les **incertitudes et interrogations** liées à la **mise en œuvre d'un avenant pour le PAPI d'Ajaccio** qui ont ralenti la préparation des dossiers ;
4. A noter qu'il est probable que **l'accessibilité des fonds PEI** ait exercée une **concurrence** sur les fonds FEDER et explique en partie les retards de programmation du PO FEDER voire de l'adoption des PAPI.

---

<sup>1</sup>Depuis le 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ne relève plus des communes, mais des communautés de communes.

**8 dossiers** sont actuellement **susceptibles d'être programmés d'ici 2023** si les dossiers sont déposés et complets.

Par ordre de maturité / probabilité de programmation d'ici l'échéance du PO :

1. Cartographie zones amiantifères (403 K€ UE) – OEC
2. Stratégie du littoral (115 K€ UE) – OEC
3. Création de Bassin de rétention « PERALDI » (2,16 M€ UE) – CAPA
4. Création de Bassin de rétention « Alzo di Leva 1 » (1,47 M€ UE) – CAPA
5. Aménagement hydraulique Vazzio (998 K€ UE) – CAPA
6. Etudes de caractérisation des inondations et d'analyses des solutions d'aménagement sur les bassins versants (108 K€ UE) – CAB
7. Actions de réduction de la vulnérabilité des biens des personnes (282 K€ UE) – CAB
8. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales (56 K€ UE) – CC Ile Rousse Balagne

## 2.2 Différents scénarios « d'atterrissage » d'ici 2023

Afin de compléter le bilan actuel sur la base d'une **projection du niveau de programmation potentielle à échéance du PO**, nous avons établi **plusieurs scénarios**, basés sur des niveaux théoriques de concrétisation différenciés de ces potentiels, basés sur les déclarations croisées du Service Instructeur et de l'Autorité de Gestion à partir de leur connaissance et visibilité sur les dossiers concernés au mois d'avril 2021.

Ces scénarios sont donc indicatifs et sont susceptibles d'évoluer...

Le **1<sup>ier</sup> scénario** est celui où **seuls les dossiers les plus avancés seraient programmés**.

Il s'agirait des dossiers relatifs à :

- > La cartographie des zones amiantifères (sur de nouvelles communes) ;
- > La stratégie du littoral.
- > Aux surcoûts des travaux hydrauliques dans le quartier de Cannes<sup>1</sup>.

Les trois dossiers cités sont ceux dont la perspective de programmation prochaine est la plus forte, ils seront considérés « programmés » pour l'année 2022 dans nos scénarios.

---

<sup>1</sup>Dossier sélectionné en COREPA le 4 juin 2021 désormais considéré comme programmé.

Le 2<sup>nd</sup> scénario ajoute aux dossiers susmentionnés les dossiers présentant des probabilités d'aléas de programmation significatives (délais d'instruction trop longs, manque de marge de manœuvre...) et donc un 1<sup>er</sup> niveau de risque de non-programmation d'ici l'échéance du PO.

Il s'agit des dossiers :

- > Création du Bassin de rétention ALZO di leva 1 ;
- > Aménagement hydraulique Vazzio ;
- > Etude de caractérisation des inondations et d'analyse des solutions d'aménagement sur les bassins versants.

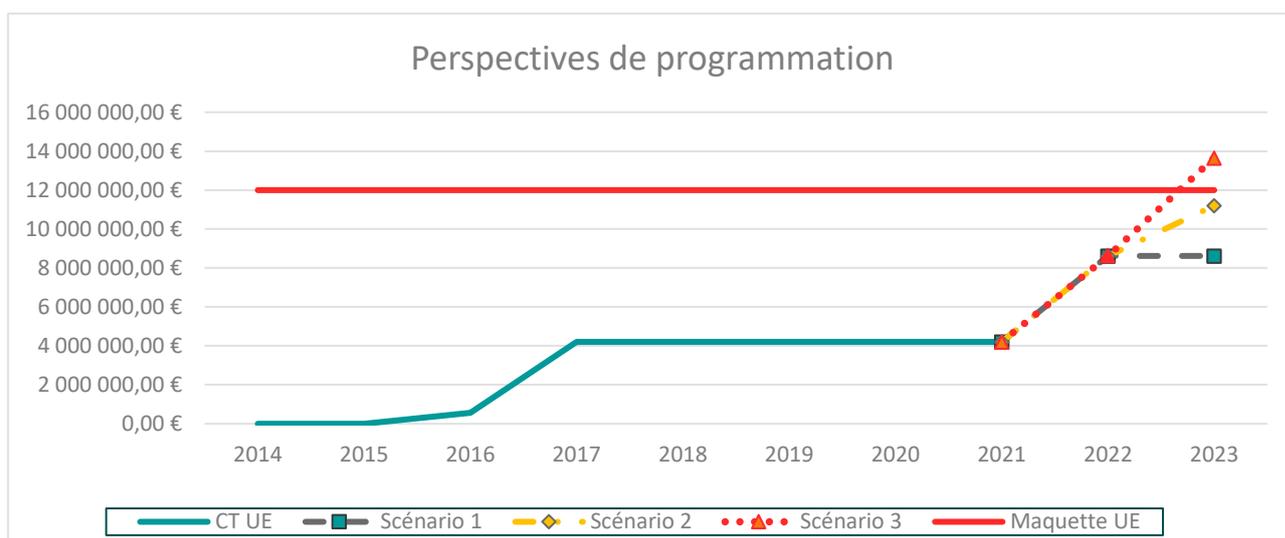
Avec un coût UE supplémentaire de 2 582 087 €, le taux de programmation atteindrait 93,3% pour un montant total programmés de 10,7 M€.

Le 3<sup>ème</sup> scénario inclut les dossiers présentant un risque de non-programmation important :

- > Création du Bassin de rétention PERALDI. Compte-tenu du temps nécessaire pour la réalisation du bassin (environ 30 mois), le risque qu'une partie des fonds ne soit pas éligible est important ;
- > Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ;

Avec un coût UE de 2 450 678 €, le taux de programmation atteindrait alors 113,8% pour un montant total programmés de 13,7 M€.

Le tableau ci-dessous récapitule les différents scénarios présentés :



## 2.3 La plupart des cibles (pas toutes) seront atteintes d'ici 2023

### ETAT D'AVANCEMENT DES REALISATIONS

Les réalisations du programme sont abordées de manière détaillée dans le rapport d'évaluation. Cette section vise à fournir une vue d'ensemble de l'avancement des réalisations au regard des indicateurs de programme et cibles afférentes définis lors de la conception du programme.

AP	Pi	Code	Indicateur (libellé)	Cibles		Situation au 24/03/2021		
				2018	2023	Prévisionnel	Réalisé	% atteinte cible 2023
5	5b	CO20_FEDER	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	2800	10000	6 320,0	2 600,0	26,00%

A ce jour, la situation de l'axe 5 en termes de réalisations attendues apparaît en risque de sous-réalisation.

L'indicateur du **cadre de performance CO20 ne devrait pas atteindre sa cible 2023**, malgré une dynamique positive en termes d'évolution sur le territoire de la population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations.

### EVOLUTION DES INDICATEURS DE RESULTAT

Les **résultats ciblés à l'élaboration du programme sont atteints ou en passe de l'être**. Faute d'actualisation, les données présentées ci-dessous sont celles du RAMO 2019.

Cette année-là, les résultats collectés ont fait état de **plus de 10 000 personnes** d'ores et déjà **couvertes** par la mise en œuvre d'une **stratégie locale de gestion du risque inondation**. Cela représente environ **18% de la population initialement concernée** par ce risque et permet un léger dépassement de la cible prévue pour 2023. Celui-ci devrait d'ailleurs s'accroître d'ici à la fin du programme via la réalisation de nouveaux aménagements.

Concernant le second indicateur « part du linéaire côtier exposé au risque littoral, couvert par une stratégie de gestion intégrée du trait de côte, la cible a été légèrement dépassée (26,06%).

Enfin, 46 communes exposées au risque lié à l'amiante ont déjà bénéficié d'une cartographie à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup> des zones potentiellement amiantifères dont 26 financées via le FEDER. La cible n'est donc pas encore atteinte, mais aucun nouveau relevé de la donnée n'a été effectué depuis début 2020. Les perspectives de programmation de la Pi 5b laissent entrevoir la réalisation d'une nouvelle cartographie des zones amiantifères qui devrait permettre d'atteindre la cible de 100 communes.

AP	Pi	Code indicateur	Libellé indicateur	Unité	Valeur de référence (2013)	Cibles (2023)	Valeur RAMO 2019
5	5b	17	Part de la population couverte par la mise en oeuvre d'une stratégie locale de gestion du risque inondation	%	8	16,00	18,03%
		18	Part du linéaire côtier exposé au risque littoral, couvert par une stratégie de gestion intégrée du trait de côte	%	8	25,00	26,06%
		19	Communes exposées au risque lié à l'amiante environnementale bénéficiant d'analyse détaillées et de mesurés de prévention	Nbre	11	100,00	46

# 3 Réponses aux questions évaluatives et prospectives

## 3.1 Une amélioration de la prévention et de la gestion des risques

### ENSEIGNEMENTS CLES

Rappel de la question évaluative n°1 : Dans quelle mesure les projets soutenus par le FEDER ont-ils permis de contribuer à répondre aux enjeux corses en matière de prévention et de gestion des risques d'inondations ? Quels sont les résultats et impacts observables / attendus des projets soutenus ? Ont-ils permis d'accompagner la formalisation de politiques publiques de prévention des risques ?

En termes de types d'actions, **les projets soutenus sont cohérents avec les objectifs** de la Pi 5b de lutte contre les différents risques.

- Ils répondent notamment à la nécessité de protection et de prévention contre les inondations et **permettent d'amorcer une amélioration de la situation**. On note également une **hausse de la part de la population couverte** par la mise en œuvre d'une stratégie locale de gestion du risque inondation. En effet, le TRI du Grand-Bastia s'est doté d'une SLRGI (indépendamment de financements européens), puis d'un PAPI d'intention, dont certaines études devraient bénéficier du financement FEDER. Cependant, sur ce type de risque, **les projets sont aujourd'hui trop peu nombreux pour avoir un impact** à hauteur des enjeux de protection. Les retards pris dans la déclinaison des stratégies locales ont induit un **déséquilibre géographique** des projets, centrés sur la commune d'Ajaccio seule dotée d'un PAPI validé (prolongation en cours).
- Sur le risque érosion, les deux projets soutenus ont **amélioré la connaissance de l'évolution du trait de côte**. Les **missions de suivi réalisées par le ROL** permettent d'obtenir ces données à partir de relevés effectués sur 17 sites différents répartis sur tout le littoral. L'action du SHOM a offert une **connaissance approfondie des fonds marins autour de l'île**, grâce à des relevés topo-bathymétriques. De manière concrète, **les résultats de ces actions sont déjà utilisés** pour la formalisation de la « Stratégie Territoriale Corse de Gestion Intégrée du Trait de Côte » et, plus ponctuellement afin de donner de la visibilité sur les reliefs et fonds marins littoraux lors d'interventions physiques ciblant ce type de zones.
- Enfin, le travail de **cartographie à l'échelle 1/5000ème des zones potentiellement amiantifères** se poursuit. Issu d'un partenariat entre l'OEC et le BRGM, il permet **d'améliorer la connaissance qu'ont les acteurs** de ce risque. 46 communes ont bénéficié de cette cartographie dont 26 via un cofinancement FEDER.



**3 TRI** (Ajaccio, Grand-Bastia et Marana)

**1 PAPI** labellisé (Ajaccio)

**1 PAPI** d'intention (Grand-Bastia)



**3 types de risque :**  
inondation, érosion et  
amiante



**5 projets** sur le risque **inondation**

**2 projets** sur le risque **érosion**

**1 projet** sur le risque **amiante**

### 3 TERRITOIRES À RISQUES IMPORTANTS D'INONDATION, UN SEUL PAPI LABELLISÉ

La Corse présente 3 Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) :

1. Le **TRI d'Ajaccio** : il est actuellement le seul à disposer d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) labellisé en Corse. Prévu pour durer de 2012 à 2018, il a été prolongé une 1<sup>ère</sup> fois et un 2<sup>nd</sup> avenant est en cours de validation pour l'étendre jusqu'en 2023 ;
2. Le **TRI du Grand-Bastia** : s'il ne dispose pas encore d'un PAPI labellisé, une Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) a été adoptée sur le territoire fin 2018. Elle a permis d'ouvrir la voie aux concertations des acteurs locaux qui ont débouché sur l'adoption d'un PAPI d'intention. Ce dernier prévoit la réalisation d'études qui seront primordiales pour établir une liste de projets d'intervention prioritaires à effectuer une fois que le PAPI aura été labellisé ;
3. Le **TRI du Marana** : l'adoption de la SLGRI n'a eu lieu qu'en 2019 suite à de nombreux retards. De fait, aucun PAPI d'intention n'a encore été acté.

### UNE CONCENTRATION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS SOUTENUS PAR LE FEDER SUR AJACCIO

Alors que le Programme Opérationnel citait les communes de Bastia et d'Ajaccio comme étant particulièrement soumises au risque inondation, seule la dernière a bénéficié d'actions cofinancées par le FEDER. De plus, 4 des 5 opérations programmées pour lutter contre ce risque concernent des aménagements spécifiques très coûteux.

Cet état s'explique par plusieurs facteurs :

- Une connaissance ancienne du risque inondation sur cette commune qui a conduit à la réalisation de nombreuses études préalables permettant de faciliter l'adoption du PAPI. Ce dernier permet d'obtenir des fonds spécifiques débloqués par l'Etat ;
- L'intégration des opérations dans un vaste Projet de rénovation urbaine (PRU) porté sur les quartiers des Cannes et des Salines, très touchés par les inondations de mai 2008.

Les actions engagées s'inscrivent alors dans un plan d'ensemble de protection des populations allant de l'aval vers l'amont des quartiers. Les travaux ont d'ailleurs débuté sur la programmation 2007-2013, avec la création d'un bassin de rétention et le redimensionnement des exutoires. Les projets de la programmation 2014-2020 ont porté sur la partie médiane des quartiers. Ils ont consisté en la rénovation des réseaux souterrains, via la pose de « cadres » pour faciliter l'écoulement de l'eau depuis les bassins de rétention (amont de la ville) vers les exutoires (aval).

La CAB a quant à elle mobilisé des fonds provenant du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) pour la réalisation de différents projets de lutte contre les inondations sur différents cours d'eau traversant la ville de Bastia.

#### DES RÉSULTATS ENCORE INSUFFISANTS AU REGARD DE L'OBJECTIF CIBLE DE POPULATION PROTÉGÉE DES RISQUES D'INONDATIONS

Malgré les aménagements, de nouvelles inondations ont eu lieu dans le quartier des Salines à Ajaccio en 2019. Par ailleurs, 6320 personnes bénéficient d'une protection grâce aux travaux achevés en juin 2021, ce qui est en deçà de l'objectif initial qui fixait une protection de 2 800 personnes dès 2018 et 10 000 en 2023.

#### DES AMÉLIORATIONS SIGNIFICATIVES DE LA CONNAISSANCE ET DE LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ÉROSION ET SUBMERSION MARINE

Les phénomènes d'érosion touchent la Corse de façon différenciée ; la plaine orientale est ainsi davantage touchée que la côte ouest. 2 actions sont venues apporter de la connaissance sur le littoral de l'île :

1. **Réseau d'observation du littoral de la Corse – Campagne 2017-2018.** Le ROL est issu d'un partenariat entre l'OEC et le BRGM. Pour permettre le suivi efficace de l'évolution du trait de côte, des relevés sont effectués annuellement depuis les 17 sites, qui couvrent près de 54,4 Km de littoral, répartis sur le territoire Corse. Il offre une cartographie précise des zones les plus touchées par l'érosion, permettant une prise en compte de ce phénomène par les acteurs locaux ;
2. **Risques côtiers – Litto 3D® Corse.** Projet à vocation nationale, il a été étendu à la Corse, après avoir cartographié plusieurs régions françaises. Piloté par le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine, il effectue des relevés par laser à partir d'un avion volant à basse altitude. Les évolutions technologiques ont permis d'obtenir des relevés topo-bathymétriques jusqu'à 40 mètres de profondeur, alors que seuls 30 mètres étaient prévus à l'origine. Via une connaissance fine des fonds marins, ce projet améliore la prise en compte des phénomènes d'érosion et de submersion. En l'absence de travaux photographiques, ce projet apporte une plus-value particulièrement importante en Corse par rapport à d'autres régions.

De fait, plusieurs résultats doivent déjà être pris en compte : amélioration des connaissances sur l'érosion et la submersion, participation à l'élaboration de la future « Stratégie Territoriale Corse de Gestion Intégrée du Trait de Côte », suivi de la situation (ROL), opération de remise à flot d'un navire échoué (Litto 3D®) ...

#### UNE PRISE EN COMPTE DU RISQUE AMIANTE INFÉRIEURE À L'OBJECTIF INITIAL

Débuté en 2007, le travail de cartographie à l'échelle communale (1/5000<sup>ème</sup>) mené par le BRGM s'est poursuivi sur la programmation 2014-2020. Un total de 46 communes a bénéficié de ces opérations dont 26 avec une participation des financements européens. Cela permet aux municipalités de prendre les mesures appropriées et localisées pour contenir ce risque. Toutefois, en l'absence de programmation d'un second projet de cartographie, l'objectif initial de couverture de 100 communes n'est pas atteint à ce jour. Il devrait cependant l'être à terme, avec le nouveau projet en cours de programmation.

## Analyses détaillées

#### UNE GRANDE MAJORITÉ DE LA POPULATION HABITE LE LONG DU LITTORAL, PROCHE DES EXUTOIRES DES COURS D'EAU

La Corse dispose d'un relief principalement montagneux avec une altitude moyenne de 568 mètres et un sommet qui culmine à 2 706m. L'île est ainsi constituée de bassins versants de petites tailles aux pentes fortes. Ces reliefs constituent un facteur important dans l'explication des inondations par les crues et les débordements des rivières. Ces caractéristiques topographiques contraignent la grande majorité de la population à habiter le long du littoral, proche des exutoires des cours d'eau. Ce faisant, plus de **63 300 personnes se trouvent ainsi en zone inondable**, soit **20%** de la population de l'île.

#### 3 TRI, UN PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI).

A l'échelle européenne et nationale, des actions sont entreprises pour réduire l'exposition des populations. La **directive européenne 2007/60/CE**, dite « directive inondation » en est un parfait exemple. Elle offre un cadre aux différents Etats pour réduire les conséquences des inondations sur « la santé et la vie humaines, l'environnement [...] l'activité économique... »<sup>4</sup>.

Sa mise en œuvre se déroule en 3 étapes :

1. Evaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) qui conduit au choix des Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI) ;
2. Cartographies des zones inondables sur les TRI ;
3. Elaboration de Plans de gestion des risques d'inondation sur les territoires concernés (PGRI).

---

<sup>4</sup> Journal officiel de l'Union Européenne, Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

En Corse, l'EPRI a conduit à améliorer les connaissances sur les territoires les plus touchés par les différents aléas inondations (ruissellement, débordement de cours d'eau ...). Les indicateurs employés pour l'évaluation (« emplois », « patrimoine », « habitat » ...) ont permis de faire ressortir que les populations des communes d'Ajaccio, Bastia, Borgo, Biguglia étaient particulièrement exposées à ce risque.

Sans surprise les deux plus grandes agglomérations de l'île, souvent sujettes aux inondations, se trouvent donc concernées. La suite du processus a conduit à la sélection de 3 TRI en 2013 : **Ajaccio**, **Grand Bastia** et **Marana**.



Source : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

A partir de novembre 2013, les consultations ont commencé pour établir un **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)**. Le processus a duré deux ans pour aboutir à l'adoption du Plan pour la période 2016-2021.

Tous les types d'inondation sont concernés par le PGRI. Il intervient dans des domaines très différents tels que l'aménagement du territoire, l'information des citoyens, la prévention des inondations, l'amélioration des connaissances etc ... Il permet également une déclinaison régionale des priorités nationales afin de mieux cibler les actions à entreprendre, notamment sur les TRI.

Ainsi, les recommandations faites dans ce cadre peuvent être réutilisées pour l'élaboration ou la mise en œuvre de plans nationaux tels que les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) qui concernent près de 110 communes sur l'île en 2017 (DREAL). Enfin, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) vient compléter certaines actions du PGRI. Le SDAGE actuel est en vigueur de 2016 à 2021 et dispose d'un volet « Prévention des inondations et restauration des milieux aquatiques ». A ce titre, certains domaines d'intervention du SDAGE sont communs avec ceux du PGRI :

- Préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau ;
- Entretien des cours d'eau ;
- Maîtrise du ruissellement et de l'érosion ;
- Gouvernance à l'échelle des bassins versants.

#### **LE TRI D'AJACCIO, DOTÉ D'UN PAPI, EST PARTICULIÈREMENT EXPOSÉ AUX RISQUES INONDATION ET SUBMERSION**

Ajaccio est particulièrement concernée par les **inondations par ruissellement, débordement** de cours d'eau et **submersion marine**. La ville est traversée par 3 cours d'eau principaux : Saint-Antoine (ouest), l'Arbitrone (centre) et Gravona (est). De nombreuses études ont été faites sur le risque inondation, car la topographie de la commune a favorisé une urbanisation resserrée sur une faible portion de la ville, rendant les populations vulnérables aux aléas. L'un des événements le plus marquant de ces dernières années reste les inondations de mai 2008. Les cumuls des précipitations ont atteint 147,6 mm le 29 mai, provoquant de fortes inondations par débordement et ruissellement. Les dégâts matériels et financiers ont été importants et certains quartiers comme ceux des Cannes ou des Salines ont été particulièrement touchés. Cet événement a mis en exergue la **vétusté du réseau hydraulique** existant et les **dangers auxquels sont exposés les habitants de la ville**.

La cartographie réalisée dans le cadre du TRI a permis de mieux cerner les territoires les plus vulnérables aux inondations en fonction de différents scénarios. Parmi ceux-ci, le scénario fréquent ou de « forte probabilité »<sup>5</sup>. Il s'agit d'un événement avec un temps de retour compris entre 10 et 30 ans. Dans ce cas, le scénario laisse apparaître que les quartiers susmentionnés sont les plus exposés en cas de débordement, de même que la zone aéroportuaire. Le TRI d'Ajaccio s'est donc fixé comme objectif de favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et d'intégrer la problématique de l'inondation dans l'aménagement du territoire.

#### LE PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Le PAPI d'Ajaccio est actuellement le seul à être labellisé sur le territoire Corse. Il a été définitivement adopté en 2012 et devait initialement durer jusqu'en 2018. Le montant global des opérations pour la période 2012-2018 s'élevait à environ 37 M€ pour une répartition estimée comme suit : PAPI 50%, ville 20%, Etat (PEI) 15%, CTC 15%<sup>6</sup>.

Il s'agit d'un outil de contractualisation entre l'Etat, les collectivités et les acteurs locaux, qui permet la mise en œuvre d'actions globales et de grandes qualités à l'échelle du territoire. Les actions entreprises dans le cadre du PAPI peuvent également être éligibles aux financements européens.

Le transfert de compétences entre la ville et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), réalisé dans le cadre de lois de décentralisation comme la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles en 2014 (MAPTAM<sup>7</sup>) ou celle portant sur la nouvelle organisation de la République (dite loi « NOTRe »<sup>8</sup>), a entraîné des problèmes de calendrier pour la réalisation de certaines opérations.

Un **premier avenant** portant sur une demande de prolongement du PAPI a **étendu sa durée jusqu'en décembre 2020**. Un **second avenant est en discussion pour prolonger le PAPI jusqu'à la fin 2023**.

Dans le cadre de la convention PAPI, la ville **réalise une vaste opération de rénovation urbaine sur les quartiers des Cannes-Salines** en prenant en compte le risque inondation. Les aménagements permettent une transformation importante de ces quartiers via la construction de nombreuses infrastructures : amélioration des exutoires, pose de cadres pour l'écoulement des eaux, construction de bassins de rétention, écoles, voiries, parcs, pistes cyclables, rénovation des bâtiments...

#### LE TRI DU GRAND BASTIA, DES ENJEUX FORTS, UN PAPI D'INTENTION ADOPTÉ EN AVRIL 2021

Ce TRI s'étend sur 47 km<sup>2</sup> et regroupe les communes de Bastia, Ville-di-Pietrabugno et Furiani et est concerné par les mêmes types de risques d'inondation qu'Ajaccio. Plusieurs ruisseaux coulent sur le territoire, comme le Toga (ou Bertrand), le Lupino ou le Fango (qui passe au cœur de Bastia). La topographie de la zone est à l'image de celle de la Corse, avec une urbanisation qui se concentre principalement sur les franges littorales et les parties basses des reliefs. Ce faisant, les zones peuplées sont particulièrement exposées, car elles se trouvent en aval

<sup>5</sup> DREAL de Corse, Rapport cartographies TRI Ajaccio – BASSIN DE CORSE, 2014, p. 12

<sup>6</sup> Ville d'Ajaccio, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville d'Ajaccio, 28 juillet 2011, disponible sur : <http://www.ajaccio.fr/file/111493/>.

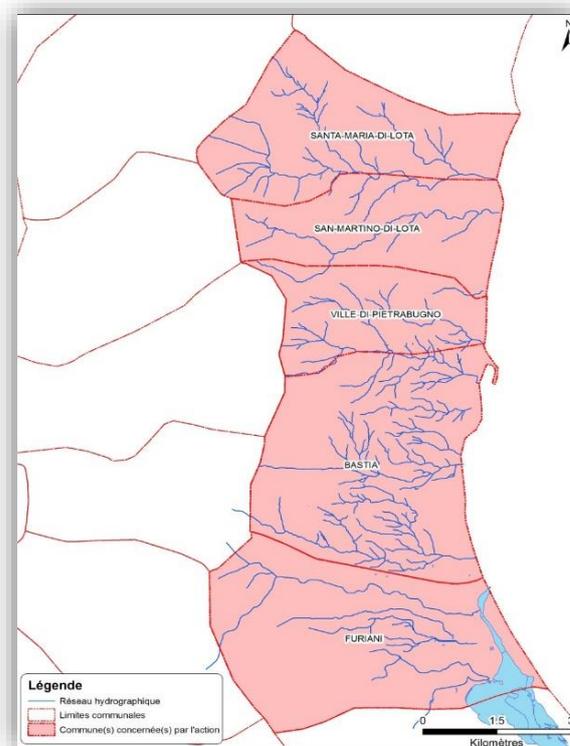
<sup>7</sup> Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014.

<sup>8</sup> Loi n°2015-991 du 7 août 2015.

de bassins-versants de petites tailles. Si les plus graves événements sur le territoire remontent au milieu des années 1980, il reste tout de même fréquemment sujet à des inondations. En 2016, les communes de Bastia et de Furiani sont reconnues en état de catastrophe naturelle pour « inondations et coulées de boues », puis en 2019 c'est à nouveau Bastia et Ville-di-Pietrabugno qui sont reconnues en état de catastrophe naturelle pour les mêmes motifs.

La cartographie réalisée dans le cadre du TRI a permis de mettre en avant les territoires les plus à risque. Le scénario fréquent ou de « forte probabilité », laisse ainsi apparaître que **les zones proches de l'étang de Biguglia** (Furiani) et **aux abords du Fango** (Gare de Bastia et Préfecture de Haute-Corse) étaient particulièrement exposées au risque ruissellement<sup>9</sup>. Le TRI du Grand Bastia s'est donc fixé comme objectif de favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et de biens en élaborant notamment un PAPI et d'intégrer la problématique de l'inondation dans les aménagements du territoire.

Le TRI du Grand Bastia **ne dispose pas encore d'un PAPI adopté**. Toutefois, dans le cadre de la Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI), des concertations ont eu lieu auprès de nombreuses personnes afin d'aboutir à un **PAPI d'intention**. Ce dernier constitue la première étape de maturation de ce programme. Il permet d'une part d'effectuer des études qui permettront de cadrer les réalisations à effectuer dans le PAPI labellisé et, d'autre part, il permet que le projet gagne en crédibilité. Celui de Bastia **a été adopté en avril dernier**. Porté par la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), il s'étend sur les 3 communes du TRI ainsi que San Martino di Lota et Santa Maria di Lota (voir carte ci-contre). Un total de 25 actions a été réparti sur 5 axes différents pour un coût de plus de 2 M€ dont **près de 390 K€ FEDER**. Les premières études pour améliorer la connaissance et la conscience du risque (axe 1) devaient débiter en 2020. Cependant, **le retard pris dans l'adoption du PAPI d'intention a décalé leur réalisation d'environ un an, compromettant l'obtention de financements européens sur la période 2014-2020**. Les premières actions d'aménagement visant à maîtriser les risques d'inondation dans le cadre du PAPI ne sont pas attendues avant 2024.



Ensemble du périmètre du PAPI  
Source : CAB

### LE TRI DE LA MARANA, DES RISQUES IMPORTANTS, MOINS D'EXPOSITION HUMAINE, PAS DE PAPI

Le TRI de la Marana couvre 3 communes (Borgo, Biguglia, et Lucciana) et 89 km<sup>2</sup>, ce qui en fait le plus grand de l'île. Il est soumis à deux types d'inondations : débordement et submersion marine. Il présente des bassins-versants de petites tailles sur plusieurs ruisseaux (Bevinco, Figareto, Rasignani...). Les événements les plus

<sup>9</sup> DREAL Corse, Rapport cartographies TRI Grand Bastia – BASSIN DE CORSE, 2014, p. 36

marquants en termes d'inondation se sont produits dans les années 1990. Ainsi, en novembre 1994, une forte dépression amène de violents orages dans la zone. Le débit de plusieurs cours d'eau augmente favorisant des débordements et des phénomènes de laves torrentielles sur certaines zones. Plus récemment, et à l'instar du TRI du grand Bastia, les 3 communes du TRI de la Marana ont également été reconnues en état de catastrophe naturelle après les inondations de 2016.

Les cartes dressées en fonction des différents scénarios par la DREAL ont permis de mettre en lumière que le territoire urbain le plus touché est celui du secteur dit du Lido de la Marana<sup>10</sup>. A l'échelle de la Marana, les objectifs sont les mêmes que pour les 2 autres TRI, tout en ciblant des actions précises sur le seul ruisseau du Golo. L'élaboration d'un PAPI était également évoquée dès la fin 2014.

La SLGRI n'a été adoptée qu'en 2019 après de multiples complications. De fait, [le PAPI d'intention a pris beaucoup de retard et rien n'a été acté à ce stade.](#)

#### UNE CONCENTRATION DES PROJETS SUR LES AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES À AJACCIO, AUCUN PROJET PROGRAMMÉ DEPUIS 2017

L'adoption tardive de stratégies locales de gestion du risque inondation, sur les territoires de la CAB et du Marana, explique que [seul le PAPI d'Ajaccio a reçu des cofinancements FEDER](#) pour remédier au risque inondation.

Le Programme Opérationnel de Corse citait les communes d'Ajaccio et de Bastia comme étant particulièrement concernées par le risque inondation via ruissellement. Plusieurs types d'actions étaient concernées pour obtenir un cofinancement FEDER. Il pouvait s'agir d'actions de prévention et d'analyse (évaluation du risque, sensibilisation, mise en place d'un suivi de l'évolution ...) ou d'actions de résilience des territoires (études et travaux d'aménagement).

Comme l'indique l'état d'avancement du programme, [4 des 5 projets<sup>11</sup>](#) portant sur le risque inondation [concernent](#) exclusivement [des « travaux hydrauliques »](#) sur les quartiers des Cannes-Salines [à Ajaccio](#). Ces projets sont par ailleurs présentés et analysés de manière détaillée dans l'étude de cas dédiée page 37.

Les difficultés induites par le transfert de compétences entre la ville d'Ajaccio et la CAPA ont retardé la programmation de certains projets. En effet, [depuis juillet 2017 plus aucun projet n'a été programmé sur la Pi 5b.](#)

Il convient également de noter que les projets de ce type nécessitent un temps de maturité assez long du fait de la réalisation d'études préalables, de la nature et de l'ampleur des travaux et de leur intégration dans le plan plus global de rénovation des quartiers ciblés.

---

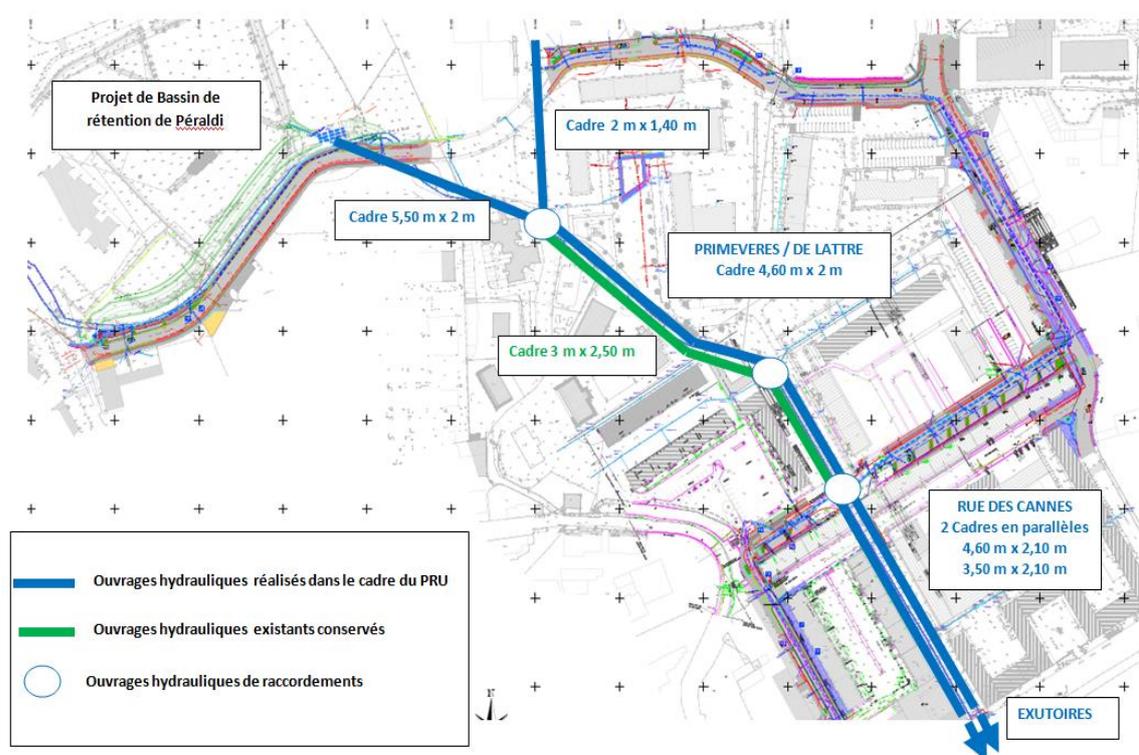
<sup>10</sup> DREAL de Corse, Plan de Gestion des Risques d'Inondation – BASSIN DE CORSE, 2014, p. 51.

<sup>11</sup> La dernière opération consiste en la sensibilisation de différents acteurs à ce risque.

## AJACCIO : DES AMÉNAGEMENTS CIBLÉS SUR LA PARTIE MÉDIANE, DES BASSINS DE RÉTENTION RESTENT À RÉALISER EN AMONT

Les risques sur la commune d' Ajaccio sont connus depuis longtemps et des études avaient été faites au préalable. Les événements survenus en mai 2008 doivent davantage être considérés comme l'élément déclencheur du besoin de travaux. La convention PAPI est venue s'adosser au Projet de rénovation urbaine (PRU) porté par la ville, permettant une meilleure prise en compte du risque inondation dans ces aménagements via l'obtention de fonds spécifiques. Ainsi, 13 M€ de fonds Barnier (Etat) sont venus s'ajouter aux fonds de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, régionaux (Collectivité de Corse), européens et communaux.

Certaines opérations du PAPI s'intègrent dans ce projet plus global de rénovation urbaine. Ils répondent à un projet d'ensemble de protection des populations du risque inondation allant de l'aval vers l'amont des quartiers (voir le plan « Zoom sur le quartier des Cannes » ci-dessous »). Les travaux ont débuté sur la précédente programmation (2007-2013) notamment avec des interventions sur la partie en aval avec le rejet en mer. Ils se sont ensuite portés sur la partie médiane (quartiers des Cannes-Salines) avec la pose de « cadres » cofinancée par le PO FEDER-FSE 2014-2020 et finiront par la réalisation en amont de bassins de rétention.



Zoom sur le quartier des Cannes : présentation détaillée du lien entre les différents projets  
Source : Plan fourni par la ville d' Ajaccio

En aval, l'opération sur les 3 exutoires s'est faite de juin 2014 à juillet 2015, mais a été programmée sur le PO FEDER-FSE 2007-2013. Les travaux consistaient à redimensionner les exutoires pour faciliter l'écoulement de l'eau au niveau des quartiers des Cannes-Salines. Ce projet a coûté plus de 8 M€. Les aménagements réalisés sur la partie médiane sur la programmation 2014-2020 **ont multiplié par 2,5 à 3 la capacité d'absorption en eau** de ces équipements, les faisant passer **d'une capacité maximale de 20 à 30m3/s avant à 70m3/s après.**

Sur la partie médiane, les 4 opérations cofinancées par le FEDER 2014-2020 s'intègrent dans le PRU. Les deux projets portant sur les dossiers tranche ferme ont commencé en janvier 2016 ; ceux sur les tranches conditionnelles ont démarré en juillet 2017. Les travaux consistent en la rénovation des réseaux souterrains, notamment via la pose de « cadres » pour faciliter l'écoulement de l'eau sous la ville. Ils participent également à assurer la pérennité des travaux d'aménagement réalisés en surface. Les coûts initiaux de plus de 9,5 M€ dont 2,8 M€ de FEDER **ont dû être revus à la hausse à la suite de la liquéfaction des sols sur le quartier des Cannes.**

Enfin, en amont, un premier bassin de rétention a été réalisé sur le PO 2007-2013. Il s'agit du bassin du Finosello, qui a été aménagé en 2015 pour un coût de plus d'1 M€. **Deux autres projets de création de bassins de rétention devaient être déposés d'ici à 2023** par la CAPA et mobiliser plus de 3,6 M€ FEDER.

Par le biais de ces projets, le FEDER **participe à la transformation complète de ces quartiers d'Ajaccio à travers une gestion globale du risque.** Son cofinancement s'est révélé primordial compte-tenu des coûts des différents projets.

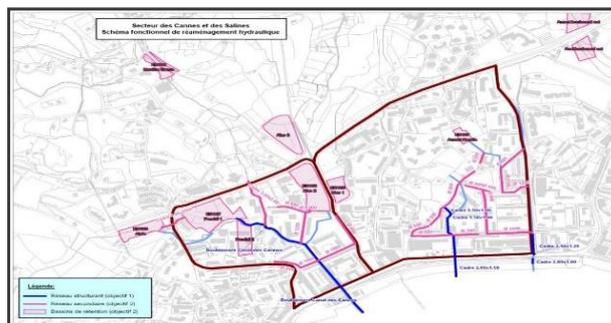
#### **UNE PROTECTION PARTIELLE TANT QUE LES BASSINS DE RÉTENTION NE SERONT PAS RÉALISÉS**

Si avec les opérations déjà réalisées, **près de 2 600 personnes sont déjà protégées** des inondations, cette donnée se situe bien en deçà des objectifs définis en début de programmation. Pour rappel, l'indicateur CO20 fixait une cible intermédiaire de 2 800 personnes protégées pour 2018 et 10 000 d'ici à 2023. Le risque de non atteinte de la cible est donc réelle.

Par ailleurs, de nouvelles inondations localisées ont eu lieu sur la ville en 2019. Elles montrent bien que **seule la réalisation intégrale des différentes infrastructures offrira le degré de protection nécessaire aux populations.** Cela est d'autant plus problématique, qu'elles ont notamment touché le quartier des Salines qui a bénéficié des récentes interventions.

## Réalisation de travaux hydrauliques à Ajaccio

**LE PROJET** : La ville d'Ajaccio est fréquemment sujette aux inondations. Un vaste **plan de rénovation urbaine** a permis de réaliser de nombreuses actions à la suite des inondations de mai 2008. Les aménagements répondent à un besoin de protection des populations des **quartiers des Cannes-Salines** et vont de l'aval vers l'amont de la ville.



Plan des travaux sur les quartiers Cannes-Salines



Pose de cadres sous les voies de circulation

**Les REALISATIONS et RESULTATS** : Les opérations programmées ont consisté à la **pose de cadres** sous les voies de circulations (cf – illustration) afin de **faciliter l'écoulement de l'eau** vers l'exutoire. Par ailleurs, les **connexions avec les bassins de rétention** ont également été faites. Ainsi, les aménagements permettent d'une part **d'augmenter les capacités de stockage** en amont et de **protéger les populations** de la zone.

**Les SUITES et PERSPECTIVES** : Les projets liés aux **bassins de rétention (Peraldi, Alzo di Leva 1 ...)** devraient être **réalisés d'ici à 2023**, de même qu'un **aménagement hydraulique sur le quartier du Vazzino**. Seule la réalisation de l'ensemble de ces travaux offrira une protection complète aux habitants d'Ajaccio. La CAPA prévoit déjà d'effectuer des **actions de lutte contre les inondations sur la prochaine programmation**, mais à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et plus seulement de la commune.

### LES CHIFFRES CLES

4 projets portés par la ville

3 projets à venir d'ici 2023

2600 personnes déjà protégées

14350 personnes protégées à terme



9,5 M€ déjà investis dont

2,8 M€ FEDER

## DES ACTIONS ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAB MAIS EN DEHORS DU PO FEDER

Bien que la CAB n'ait pas pu mobiliser de FEDER pour cofinancer des aménagements liés au risque inondation, plusieurs travaux ont été entrepris pour protéger les populations sur la période 2014-2020. Ainsi, **2 opérations ont porté sur le recalibrage de ruisseaux** (Toga et Lupino) :

1. Le premier se situe au nord de Bastia et marque la limite entre cette dernière et la ville de Ville-di-Pietrabugno. Il passe à travers la ville d'ouest en est pour se jeter dans le port de plaisance de Toga. Les 200 derniers mètres étaient jugés insuffisants pour supporter le débit d'une crue centennale. Les travaux consistent en la réalisation d'un nouveau piège à embâcles, des modifications sur la voie aérienne avec notamment la destruction des passerelles au niveau des entrepôts MATTEI et enfin la construction d'un nouvel exutoire via la pose de cadres ;
2. Depuis une étude de 1995 réalisée par BCEOM, le risque avéré d'inondation autour du ruisseau du Lupino est connu. Les travaux de recalibrage des 150 derniers mètres de ce ruisseau s'inscrivent dans le PPRI (2015) du Grand-Bastia qui avait classé la zone comme ayant un « risque élevé » d'inondation. Les aménagements doivent permettre d'éviter des inondations, même en cas de crue centennale. Comme pour le Toga, un piège à embâcles sera également créé, de même que la reconstruction d'un mur abimé et un enrochement bétonné sera réalisé pour le protéger.

Pour ces travaux, dont le budget s'élève à **plus de 4 M€**, la CAB a **mobilisé des financements** provenant du **Programme Exceptionnel d'Investissements** (PEI<sup>12</sup>).

En parallèle, et comme précisé dans la partie 2.1.1 « Le TRI du Grand Bastia » page 14, **des études sont également menées** pour **savoir précisément les réalisations qui devront être faites sur la prochaine programmation**.

---

<sup>12</sup>Décidé en 2002, il est exclusivement destiné à la Corse afin de participer à son développement économique et permet une prise en charge allant jusqu'à 70% du coût total du projet. Préfecture de Corse, Le programme exceptionnel d'investissements pour la Corse (PEI), 06 mai 2021, disponible sur : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/corse/Grands-dossiers/Le-programme-exceptionnel-d-investissements-pour-la-Corse-PEI>.

## UNE FORTE EXPOSITION AUX PHÉNOMÈNES D'ÉROSION ET DE SUBMERSION MARINE LIÉE AUX ACTIVITÉS HUMAINES ET NATURELLES

Avec environ 1100 km de littoral, la Corse est fortement exposée aux phénomènes d'érosion et de submersion marine.

Deux facteurs expliquent le premier de ces phénomènes :

- > Le 1er est lié aux activités humaines et aux aménagements qui peuvent fragiliser la sédimentation naturelle des sols.
- > Le 2<sup>nd</sup> est naturel et peut être aggravé par des phénomènes extrêmes, comme la tempête Adrian (2018).

Ainsi, la façade orientale fait les gros titres des médias nationaux ces dernières années, car le phénomène est plus important que sur la côte ouest. C'est le cas à Lucciana (TRI de la Marana) où la plage a perdu environ 100 mètres en 50 ans au lieu-dit Mariana plage<sup>13</sup>.

Cependant, le phénomène est connu depuis de nombreuses années. Ainsi, depuis les années 1990, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'Office de l'Environnement de Corse (OEC) ont établi un partenariat afin de mettre en place des outils de suivi du littoral. Un premier état des lieux a été effectué et a donné lieu à une déclinaison en un programme d'observations. De ce processus est né le **Réseau d'Observation du Littoral** (ROL) en 1999. A l'origine 9 sites étaient surveillés, puis progressivement leur nombre a augmenté et aujourd'hui **17 sites et 54,4 km de linéaire côtier sont étudiés**. Chaque année, un rapport est publié pour rendre compte de l'évolution du trait de côte.

## DEUX ACTIONS CONTRIBUENT À AMÉLIORER SIGNIFICATIVEMENT LES CONNAISSANCES DES FONDS ET DE L'ÉROSION LITTORALE

Le FEDER a cofinancé deux actions liées aux risques côtiers, mais d'envergures différentes. La première est venue appuyer le financement des relevés annuels de données pour la production du rapport du ROL pour la campagne 2017-2018.

---

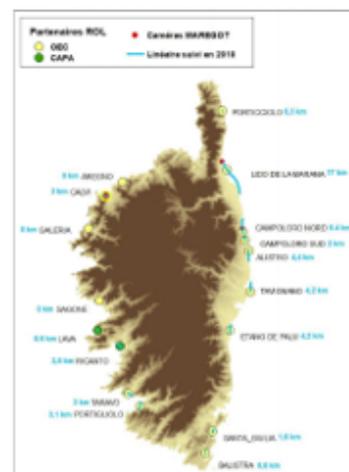
<sup>13</sup>Pruneta Jean, France Bleu RCFM, « Erosion du littoral : péril en la demeure à la Marana », 09/12/2021, disponible sur : <https://www.francebleu.fr/infos/environnement/erosion-du-littoral-peril-en-la-demeure-a-la-marana-1607467326>.

## Réseau d'observation du littoral de la Corse – Campagne 2017/2018



**LE PROJET :** Le littoral Corse est touché par des phénomènes d'érosion. Depuis les années 1990, un **partenariat entre le BRGM et l'OEC** permet de mesurer l'évolution du trait de côte. Ce projet s'inscrit dans le cadre des relevés annuels des données qui donne lieu à un rapport. Le ROL a 3 objectifs : être un outil de suivi ; être un outil de mutualisation ; être un outil de prospective.

**Les REALISATIONS et RESULTATS :** Les données recueillies permettent **d'améliorer la prise en compte des risques érosion et submersion** dans les différentes étapes de la gestion du trait de côte. **17 sites** sont actuellement surveillés par l'OEC ou la CAPA, ce qui représente **en 2018 54,4 km de plage**. Les relevés ont démontré que **l'évolution du trait de côte est très fluctuante** en Corse selon les années et les plages. Le ROL offre aussi une **cartographie plus précise des zones touchées** par l'érosion. Enfin, ce réseau aide la CTC à mieux cibler les zones du littoral susceptibles d'être couvertes par des stratégies de gestion intégrée du trait de côte.



Répartition des sites ROL (2018)

### LES CHIFFRES CLES



1100 Km de littoral

17 sites surveillés soit

54,4 km de trait de côte surveillés (2018).

< -1 m/an d'érosion marine moyenne en Corse



240 k€ dont

144 k€ FEDER

### Les SUITES et PERSPECTIVES :

Les données produites par le ROL vont contribuer à la **réalisation de la Stratégie Territoriale Corse de Gestion Intégrée du Trait de Côte**, dont les concertations ont déjà commencé. A plus long terme, les relevés vont permettre de structurer la capacité globale de la Collectivité de Corse à intervenir en matière de gestion du trait de côte.

La seconde, plus importante, a élargi les connaissances des fonds marins qui entourent la Corse. Le **projet « Litto 3D® »**, après avoir cartographié le littoral de différentes régions en France, a été étendu à l'île pour la programmation 2014-2020. Il est piloté par le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) et devait apporter des connaissances sur le champ topo-bathymétrique. La chronologie des relevés, prévus sur 8 zones, a été adaptée en fonction des priorités des acteurs locaux. Cette cartographie sera prise en compte lors de futurs aménagements grâce à la connaissance précise des fonds marins.

## Risques côtiers – Litto 3D Corse



**LE PROJET** : Litto 3D® s'inscrit dans le cadre du référentiel géographique du littoral, afin **d'améliorer les connaissances bathymétriques de Corse**. Ce projet consiste en l'acquisition de données via l'utilisation d'un avion volant à basse altitude et équipé de lasers Lidar. Les **relevés s'étendent de 200 à 400m à l'intérieur des terres et 30 mètres** sous le niveau de la mer.

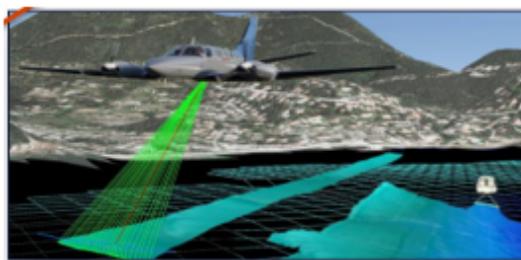
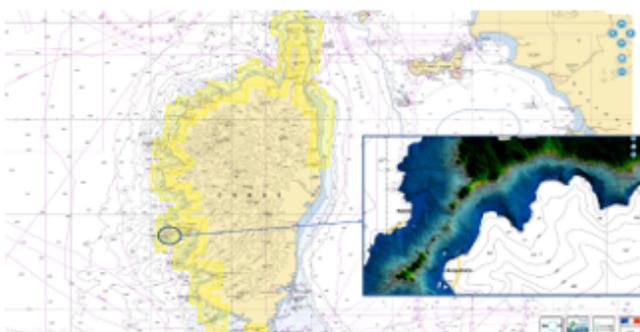


Illustration de l'acquisition des données par laser Lidar



Exemple des résultats des relevés

**Les REALISATIONS et RESULTATS** : Le traitement des données est terminé pour la majeure partie du littoral. Les relevés fournissent **des données qualifiées précises et de hautes résolutions** aux acteurs de la gestion. Par ailleurs, **l'amélioration technologique a permis d'étendre les relevés topo-bathymétriques jusqu'à 40m** partout et 50m sur certaines zones. Enfin, cette action a offert **un 1<sup>er</sup> niveau d'observation des fonds marins** Corse.

### **Les SUITES et PERSPECTIVES :**

Le SHOM a prévu **d'organiser des réunions d'information** pour les acteurs dès que la situation sanitaire le permettra. Cependant, les caractéristiques topographiques des bandes littorales sont toujours en mouvement. De **nouvelles campagnes de relevés pourraient être organisées d'ici 3 à 4 ans**, afin d'observer les évolutions sur les zones les plus fragiles.



### **LES CHIFFRES CLES**

**3050 km<sup>2</sup>** de périmètre couvert par les relevés

**8 zones** différentes

**53 vols** au total

Des relevés allant jusqu'à **40 voir 50 mètres** de profondeur



**3,1 M€** déjà investis dont

**1 M€ FEDER**

## UN RÔLE DÉTERMINANT DU FEDER, DES CONNAISSANCES IMPORTANTES AYANT DES APPLICATIONS MULTIPLES

En ce qui concerne le projet Litto 3D®, le **financement FEDER s'est révélé déterminant**. La cartographie du littoral, quasi terminée, apporte déjà des résultats concrets. Par exemple, un navire qui s'était échoué a pu être remis à flot plus facilement grâce à cette connaissance fine des fonds marins. Sur le projet du ROL, les résultats sont plus diffus, car le financement s'inscrit dans une continuité d'études de suivi publiées avec ou sans financement FEDER. Toutefois, le financement FEDER a représenté 60% du financement total. De manière globale, ces projets ont amélioré les connaissances qu'ont les acteurs locaux du linéaire côtier de l'île. Déjà

utilisés lors de la « Définition des grandes orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une Stratégie Territoriale Corse de Gestion Intégrée du Trait de Côte », le suivi effectif de la situation, de même que la nouvelle connaissance des fonds, seront importants pour l'élaboration concrète de cette Stratégie Territoriale.

## Focus sur la gestion du risque amiante



### CONTEXTE :

Le nord de l'île présente de nombreux filons et affleurements naturels d'amiante. Ce dernier a été une ressource très exploitée durant la première moitié du XXe siècle. A titre indicatif, la ville de Canari au Cap Corse a vu l'exploitation d'un large filon qui a permis d'assurer la « quasi-totalité de la production nationale »<sup>14</sup> de 1927 à 1962.

Comme le précise le PO Corse FEDER-FSE 2014-2020 : « les activités humaines et l'érosion peuvent à terme exposer ces roches ». Le risque provient donc d'une désagrégation des roches qui libère dans l'air les fibres d'amiante. Face au danger, le BRGM a été chargé dès 1997 d'effectuer une cartographie précise des roches potentiellement amiantifères, en partenariat avec l'OEC. Des relevés des particules inhalés ont également été effectués par le laboratoire.



### LES ACTIONS REALISEES

Depuis 2007, un travail de cartographie à l'échelle communale (1/5000ème), donc plus précis, est effectué. Avant la programmation 2014-2020, 11 communes en avaient bénéficié pour déterminer avec précision les zones amiantifères et potentiellement amiantifères. En 2016, 9 nouvelles communes ont été cartographiées sans bénéficier d'un soutien du FEDER.



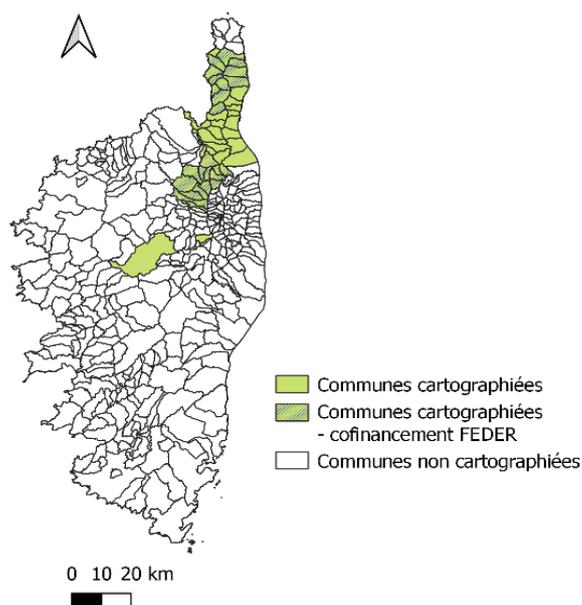
### LE PROJET FEDER

La présence d'amiante était mentionnée dans le PO et des actions étaient prévues. Elles ont pris la forme d'une participation financière du FEDER à la réalisation des études cartographiques susmentionnées. projet financé par le FEDER

**26 communes** des secteurs de Ponte-Leccia et du centre Cap Corse pour un financement FEDER de 201 K€ soit 60% du total.

Un **nouveau projet**, plus important, devrait voir le jour cette année et **devrait permettre d'atteindre la cible de 100 communes exposées à l'amiante et bénéficiant d'analyse détaillées** d'ici à la fin de la programmation. de politiques localisées prenant en compte le risque amiantifère.

### Localisation des communes cartographiées



Source : réalisation Teritéo

<sup>14</sup> Méria Guy, « L'aventure industrielle de l'amiante en Corse », cité dans le Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur le bilan et les conséquences de la contamination par l'amiante, par Messieurs Dériot (rapporteur) et Godefroy (Rapporteur-adjoint), Sénat, 20 octobre 2005, p. 229

## 3.2 Une mise en œuvre du PO en demi-teinte

### ENSEIGNEMENTS CLES

Rappel de la question évaluative n°2 : au regard de la dynamique de programmation et des retours d'expérience des parties prenantes, peut-on considérer que la mise en œuvre de la mesure « risques naturels » a été optimisée ? Quels sont les éléments qui ont pu freiner la programmation ?

- Malgré un début de programmation prometteur, l'état d'avancement actuel de la programmation de l'enveloppe de 12M€ prévue sur la Pi5b est **nettement en retrait par rapport à ce qui pourrait être attendu** pour 2021. **L'absence de dynamique** (aucune nouvelle opération n'a été programmée depuis 2017) et les **incertitudes subsistantes sur les perspectives de programmation** (cf – scénarios présentés en introduction) **interroge fortement sur le point d'atterrissage final en 2023.**
- **De multiples problèmes sont venus émailler la mise œuvre.** Il s'agit principalement du transfert de la compétence GEMAPI des communes aux intercommunalités et des retards observés dans la validation des stratégies locales de gestion du risque (1 PAPI sur 3). De manière plus secondaire, un manque de fluidité et de réactivité dans les itérations entre les parties prenantes de la programmation (AG / SI / Porteurs de Projet) a pu également ralentir la dynamique de résolutions de problèmes nécessaire.
- Si la mise en œuvre de la mesure « risques naturels » **ne peut pas être considérée comme « optimisée »**, des **points positifs sont à relever** avec notamment un **accompagnement efficace et apprécié** des différents porteurs de projets par le Service Instructeur (SI).
- Il sera indispensable, au regard de l'importance du reste à programmer d'ici fin 2023, que les capacités afférentes se maintiennent au niveau des principales parties prenantes de la mise en œuvre du volet risques naturels du PO FEDER.

### Synthèse de la réponse à la question posée



#### LES CHIFFRES A RETENIR



8 projets programmés  
0 depuis 2017



35% de taux de programmation UE  
40% de taux de certification

#### UNE ABSENCE DE PROGRAMMATION DEPUIS 2017

L'adoption du PAPI d'Ajaccio en amont de la programmation a permis de lancer de grandes opérations assez tôt. Il s'agissait des travaux liés aux aménagements spécifiques sur les quartiers des Cannes-Salines. Ainsi, à la fin de l'année 2017 plus de 4,2 M€ UE avait déjà été programmés, laissant entrevoir de bonnes perspectives pour la suite. Cependant, la dynamique s'est ensuite arrêtée nette, notamment du fait du transfert de compétence puis de la délégation de gestion entre la ville d'Ajaccio et la CAPA (voir ci-après). Plus aucun dossier n'a été programmé sur la Pi 5b, même celui qui concerne le surcoût lié aux travaux dans le quartier des Cannes est

toujours en attente de validation pour obtenir les financements européens. Dans la mesure où seulement 35% de la maquette a été programmée, et que les projets présentent une forte probabilité de programmation ne couvrent pas le delta restant, il est possible qu'une partie des 12 M€ maquetés initialement ne soit pas mobilisés sur le volet risques naturels. Si ce scénario devait se confirmer cela pourrait être considéré, au regard du caractère prioritaire des enjeux afférents (enjeux humains) , comme un échec, à minima partiel, de cette génération de PO.

#### L'ADAPTATION DIFFICILE AUX RÉFORMES TERRITORIALES

Il convient de signaler que les réformes territoriales qui ont émaillées la programmation ont eu des effets considérables. Les différentes lois de décentralisation (MAPTAM, NOTRe) ont engendré une réorganisation des territoires, notamment en imposant un transfert de compétences des communes vers les intercommunalités (ex : Ajaccio vers la CAPA) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au sujet des inondations (GEMAPI). Ce passage a nécessité une lente reprise des différents conventionnements. Un certain flou a longtemps persisté et a abouti à une délégation de compétence de la CAPA vers Ajaccio. Ces différentes situations ont influé sur le retard actuel de programmation, même s'il ne s'agit pas des seules causes.

#### DES COMPLICATIONS D'ORDRES JURIDIQUE ET UNE RÉACTIVITÉ INSUFFISANTE

Sur la programmation FEDER-FSE 2014-2020, la CDC a fait le choix de déléguer l'instruction des dossiers de l'axe 5 à l'OEC. C'était la première fois que l'OEC se retrouvait dans cette position. Cela a nécessité un temps d'apprentissage en début de programmation, notamment sur l'élaboration des plans de financement et la certification des dossiers. Cela n'a néanmoins pas causé, au regard du rythme de démarrage, de retard de programmation. L'OEC pouvait également adresser des demandes à la CTC par le biais de la DAEMRIPC. Néanmoins, certaines complexités juridiques liées à la nature des dossiers traités et à l'enjeu de disposer d'un PAPI en cours de validité<sup>15</sup> ont pu freiner le rythme des itérations nécessaires à la résolution des points en suspens quant à la programmation des dossiers en attente et, in fine, ont contribué, avec d'autres facteurs, aux retards observés dans la programmation des projets.

Le SI s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre administrative et opérationnelle de cette mesure risques naturels et a pu ainsi compenser sa méconnaissance initiale de la gestion du FEDER. Lors de l'élaboration du PO, l'office est venu ajuster les mesures ciblées en ajoutant les risques liés à l'érosion du territoire et ceux liés à l'amiante. Par ailleurs, la qualité de son accompagnement des porteurs de projet a également été mentionnée lors des entretiens réalisés. Il est également à noter que les différents contrôles de l'autorité d'audit n'ont relevé aucune dépense inéligible.

Les retards observés dans la réalisation des travaux ont entraîné l'adoption d'un premier avenant pour prolonger la durée de validité du PAPI d'Ajaccio jusqu'en 2020. Celui-ci n'a pas suffi et une procédure pour effectuer un second avenant a été lancée. Toutefois, différents facteurs, dont les délais de réponse de la part des parties prenantes (Etat et CTC) ont rendu caduque la convention PAPI, bloquant différents dossiers faute de financements de l'Etat. Dans le même temps, les procédures de création des PAPI de la CAB et de Marana ont

---

<sup>15</sup>La question du dossier des surcoûts était particulièrement sensible (elle impactait les marchés publics, ce qui est un point d'attention maximal des autorités de contrôle), les retards et la caducité des conventions et du PAPI rendaient nécessaires des analyses juridiques et des prises de décision conjointes (Etat/Collectivité).

pris du retard. La CAB a adopté son PAPI d'intention en avril dernier à la suite de difficultés concernant les modalités de gouvernance dans le cadre de sa labélisation par le Comité Technique Inondation de Bassin. Ce dernier est en effet co-piloté par la CTC et l'Etat et sa réactivation n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les acteurs.

## Analyses détaillées

### UN NIVEAU DE PROGRAMMATION INSUFFISANT, UN RISQUE AVÉRÉ DE SOUS-CONSOMMATION DE LA MAQUETTE PRÉVUE

- Le taux de programmation UE de la Pi 5b n'est que **de 35% au 19.03.2021**, ce qui ne peut être considéré comme un niveau satisfaisant à ce stade de la programmation ; \*
- Le taux de certification, s'établit à un niveau plus proche de la moyenne (40%).

Au regard de ce niveau d'avancement, la dynamique de programmation n'est pas de nature à garantir un rattrapage de ce retard, d'autant **qu'aucune nouvelle opération n'a été programmée depuis 2017**. Par ailleurs **le dossier des surcoûts**, engagés lors des travaux dans le quartier des Cannes, **attendait depuis plusieurs années d'être validé pour obtenir le cofinancement FEDER**. Une avancée concrète a cependant eu lieu récemment avec sa sélection en COREPA en juin 2021.

Les premières années de la programmation ont pourtant été très bonnes. En effet, le PAPI d'Ajaccio avait déjà été adopté (2013) et a inspiré l'écriture du PO sur le volet risques naturels. Ces caractéristiques ont permis une anticipation des stratégies et la mise en place d'un plan d'action rapide pour le FEDER. Dès lors, on constate une accélération de la programmation entre 2016 (2 projets pour 561 K€ UE) et 2017 (6 nouveaux projets et 3,6 M€ UE) avec l'arrivée des projets « structurants » et plus globaux liés aux problématiques d'inondation à Ajaccio. Pourtant, la **dynamique s'est ensuite arrêtée exposant la CTC à un risque probable de sous-consommation de la maquette UE sur ce volet**. A cet égard, l'une des solutions possibles pour éviter la perte des montants non-programmés serait de basculer une partie de la maquette de la Pi 5b sur une autre priorité. Aucune décision dans ce sens n'a à ce stade été envisagée

### UNE PÉRIODE D'ADAPTATION AUX RÉFORMES TERRITORIALES QUI A CAUSÉ UN ARRÊT DE LA PROGRAMMATION DEPUIS 2017

La période 2014-2020 a été marquée par des changements significatifs dans la législation nationale qui ont eu des impacts indéniables sur la mise en œuvre du PO FEDER 2014-2020 en Corse :

- La loi MAPTAM en 2014 ;
- La loi NOTRe en 2015.

Ces lois de décentralisation ont permis de renforcer la reconnaissance du fait régional (dont la délégation aux Régions d'une grande partie des Fonds européens) et des Communautés de communes (CAPA, CAB...). Ce faisant, elles ont engendré une réorganisation importante des territoires. La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) a entraîné un transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 entre les villes et les intercommunalités, entre Ajaccio et la CAPA ou entre Bastia et la CAB par exemple.

Le basculement de maîtrise d'ouvrage a nécessité une reprise complète des différents conventionnements, même sur les projets en cours, ce qui a engendré un arrêt dans la programmation des projets. En effet, un certain flou a existé entre Ajaccio, qui avait porté les premiers projets d'aménagements sur les quartiers Cannes-Salines, et la CAPA, qui devait logiquement programmer les opérations restantes. Une première délégation de compétence de la CAPA vers la ville a été réalisée, mais a rendu l'obtention de financements pour les dossiers restants compliquée. Cela nécessitait des montages lourds pour mobiliser et transférer les montants entre les deux entités.

Conformément à la GEMAPI, les services de l'Etat ont par ailleurs considéré que la réalisation des trois bassins de rétention relevait de la CAPA et non pas de la ville. Il a fallu engager un processus de délégation formelle de ces réalisations, qui a fait perdre près de deux ans à la programmation de ces travaux. Aujourd'hui la situation s'est stabilisée autour de l'organisation suivante : la CAPA est maître d'ouvrage mais délègue ses compétences vers la ville.

Enfin, ces difficultés sont venues s'ajouter à celle du conventionnement des avenants du PAPI qui a été abordé dans la partie 2.1.1 « Le TRI d'Ajaccio ».

## DES MANQUES EN TERMES DE DYNAMIQUE DE TRAVAIL PARTENARIAL

### Articulation AG/SI

- La Collectivité de Corse est autorité de gestion sur la programmation FEDER 2014-2020.
- Elle a fait le choix de déléguer l'instruction des dossiers à des services instructeurs (SI) à l'instar de l'Office de l'Environnement de Corse (OEC) sur le volet des risques naturels.
- Il n'existe pas de temps de réunion AG / SI dédiée à la gestion du volet risques naturels.

C'était la première fois que l'OEC se retrouvait SI sur un PO et des problèmes ont émergé au début de la programmation. De fait, les membres de l'OEC ont dû apprendre, dans des délais restreints, à instruire des dossiers afin de vérifier s'ils étaient éligibles aux financements européens. Les principales difficultés soulevées ont porté sur l'élaboration des plans de financement et la certification des dossiers, dont la procédure semble assez complexe à prendre en main.

En cas de questionnement ou de doute sur la possibilité de cofinancer une opération, l'OEC peut adresser des demandes à la CTC par le biais de la Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEMRIPC). A cet égard, certaines complexités juridiques liées à la nature des dossiers traités et à l'enjeu de disposer d'un PAPI en cours de validité<sup>16</sup> ont pu freiner le rythme des itérations nécessaires à la résolution des points en suspens quant à la programmation des dossiers en attente et, in fine, ont contribué, avec d'autres facteurs, aux retards observés dans la programmation des projets.

---

<sup>16</sup>La question du dossier des surcoûts était particulièrement sensible (elle impactait les marchés publics, ce qui est un point d'attention maximal des autorités de contrôle), les retards et la caducité des conventions et du PAPI rendaient nécessaires des analyses juridiques et des prises de décision conjointes (Etat/Collectivité).

### UN QUALITÉ D'ACCOMPAGNEMENT PAR L'OEC APPRÉCIÉE PAR LES PORTEURS DE PROJETS

À l'origine, seules des actions sur les inondations avaient été envisagées sur le volet des risques naturels en Corse. Cependant, lors du transfert de l'instruction à l'OEC, ce dernier a ajusté les mesures éligibles en ajoutant d'autres risques dans la conception du PO. Les risques liés à l'érosion du littoral et à l'amiante ont finalement été ajoutés. Cette ouverture a favorisé la dynamique initiale de la programmation. Par ailleurs, les échanges conduits avec les différents services et bénéficiaires ont mis en avant le bon accompagnement de l'OEC.

### DES RETARDS DANS LE DÉPLOIEMENT DES PAPI, UNE PROLONGATION DU PAPI D'AJACCIO QUI A TARDÉ

Les actions cofinancées par le FEDER sur les inondations à Ajaccio **devaient aussi être portées sur les deux autres TRI**. Néanmoins, la programmation d'opérations à Bastia et à la Marana **était dépendante de l'adoption de stratégies locales de gestion du risque**, permettant de mutualiser différents fonds.

La création des PAPI sur les territoires de la CAB et de Marana avait été évoquée dès 2014. Si celui de la Marana n'est toujours pas très avancé (la SLGRI ayant été adoptée en 2019), **le PAPI d'intention de la CAB a quant à lui été validé en avril dernier**. Pourtant, des difficultés se sont fait ressentir sur les modalités de gouvernance dans le cadre de sa labélisation. Conformément au PGRI, cette procédure devait être faite par le Comité Technique Inondation de Bassin, co-piloté par l'Etat et la CTC. Néanmoins, cette instance n'était plus active depuis 2014 et sa réactivation n'ayant pas fait l'objet d'un consensus entre les différents acteurs. Cela a entraîné des retards de plusieurs mois dans la validation du PAPI d'intention et donc dans la programmation d'études, cofinancées par le FEDER.

Comme évoqué, le transfert de compétence, ainsi que les surcoûts liés à la liquéfaction du sol dans le quartier des Cannes ont entraîné des retards sur la programmation des dossiers à Ajaccio. **Plusieurs avenants ont dû être faits pour augmenter la durée du PAPI**. Le premier devait se terminer en décembre 2020, une procédure avait été engagée dès octobre 2019 pour l'étendre jusqu'à la fin de la programmation. Néanmoins, les réponses des services de l'Etat et de la CTC ayant trop tardées, la convention PAPI est devenue caduque. Si en théorie cela n'a pas trop d'importance pour la mobilisation du FEDER, puisque le versement est rétroactif, **la caducité a tout de même bloqué la validation de nouveaux dossiers**, car les fonds de l'Etat sur les PAPI ne peuvent plus être mobilisés. Une solution a récemment été apportée à ce problème : le PAPI a été prorogé. De nouveaux dossiers seront déposés dès le mois de juillet.

## 3.3 Les perspectives à venir

### ENSEIGNEMENTS CLES

Rappel question prospective n°3 : Au regard des constats établis en matière d'efficacité et de mise en œuvre, quelles seraient les améliorations prioritaires à prévoir sur la période 2021-2027 ?

- **L'accélération de l'adoption / prolongation des PAPI** d'ici à la fin de la programmation est urgente. Cela permettra de couvrir les TRI de la Marana et du Grand-Bastia ouvrant la voie à une mutualisation de différents fonds dont les financements européens.
- **Plusieurs projets sont susceptibles d'être programmés** d'ici à 2023 : actions sur le PAPI d'intention de la CAB, bassins de rétention à Ajaccio, cartographie des zones amiantifères ... **Leur réalisation est primordiale** pour optimiser la consommation des montants UE prévus.
- Une **clarification des processus et délais de réponse sur les points bloquant l'avancement de la programmation des projets en attente** sera nécessaire, notamment entre l'AG et le SI, pour la prochaine programmation.
- **Différentes actions concernant les risques sont envisagées pour 2021-2027** : opérations sur l'ensemble du territoire de la CAPA, travaux sur la CAB, suivi de l'évolution du littoral Corse ...

### Synthèse de la réponse à la question posée



#### LES CHIFFRES A RETENIR



8 projets susceptibles d'être programmés d'ici fin 2023

#### LES ACTIONS À ENGAGER D'ICI À 2023

Au regard des perspectives de programmation, seules les actions sur les territoires des PAPI sont prévues pour être financées par le FEDER, renforçant le besoin d'accélérer leur adoption. Qu'il s'agisse de celui de la CAB ou du Marana, l'obtention de financements plus intéressants facilitera la réalisation de travaux de plus grande ampleur. Pour celui d'Ajaccio, c'est la validation du dernier avenant pour le PAPI qui va s'avérer capitale pour terminer les actions encore à programmer.

La réalisation des études prévues par le PAPI d'intention de la CAB permettra de cerner les différents aménagements nécessaires pour la prochaine programmation. Pour ce qui concerne Ajaccio, les bassins de rétention Péraldi et Alzo di leva 1 sont toujours prévus pour assurer la complétude de l'aménagement « aval-amont » et protéger complètement les populations. Sur les autres risques des opérations doivent être programmées comme la cartographie des zones amiantifères ou l'adoption d'une stratégie territoriale à l'horizon 2022.

## LES PERSPECTIVES POUR 2021-2027

Une meilleure fluidité dans les échanges entre SI et CTC permettra notamment de réduire les délais d'instruction des dossiers. Par ailleurs, une clarification des besoins et attentes de chacun facilitera également les échanges.

Les différents territoires concernés ont déjà pensé à différentes actions pour lutter contre les risques. Pour ce qui est des inondations, la CAPA devrait intervenir sur les différents cours d'eau de la zone (comme l'Arbitrone) et déterminer des zones d'expansion de crue. Si pour la CAB ces actions sont conditionnées à la réalisation des études dans le cadre du PAPI d'intention, la création de bassins de rétention fluviaux semble cruciale.

D'autres enjeux persistent concernant l'érosion. Les dispositifs de suivi de l'évolution du littoral devraient être renforcés en prenant en compte la fragilité des sols. De manière plus localisée, la ville d'Ajaccio souhaite intervenir sur la plage Saint-François, car celle-ci disparaît progressivement, au gré des vagues et des tempêtes. Aucune décision n'a cependant été prise en vue de programmer ce dossier.

## Ce qu'il reste à engager d'ici 2023

### LA VALIDATION DES PAPI, PRIORITÉ DES PRIORITÉS

La question de l'accélération de l'adoption des conventions PAPI sur les deux TRI qui n'en possèdent pas encore est cruciale. En effet, au regard de ce qui a été fait et des dossiers qui peuvent être programmés, seules les actions sur des territoires PAPI sont prévues pour être cofinancées par le FEDER. Le retard sur la labellisation du PAPI à Bastia rend ainsi peu probable l'atteinte des objectifs initiaux. Il a déjà conduit au report de certaines opérations, dont l'une sur la création d'un plan de résilience du risque inondation en concertation avec les habitants des zones concernées. Pour le TRI de la Marana la création d'une SLGRI était conseillée dès l'adoption du PO en 2014. Or, l'adoption de la SLGRI en 2019 n'est qu'une première étape et vise surtout à préparer des plans plus opérationnels, comme les PAPI, qui permettront l'obtention de financements plus intéressants. Enfin, la validation du dernier avenant, pour le PAPI d'Ajaccio, va s'avérer capitale, pour terminer les actions encore à programmer et préparer sereinement le prochain PAPI à l'échelle de la CAPA pour l'horizon 2023.

### DES PERSPECTIVES IMPORTANTES, NOTAMMENT SUR LA CAB

Afin de préparer au mieux la programmation 2021-2027, la CAB s'est engagée, à travers son PAPI d'intention, à la réalisation de diverses opérations liées au risque inondation. Son PAPI prévoit 5 axes + 1 « axe 0 » :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque. Un total de 13 actions, portant principalement sur la réalisation d'études de caractérisation des inondations et des solutions d'aménagement sur les différents bassins versants (8/13), a été prévu. Un cofinancement FEDER est programmé sur ces 8 actions pour un montant de 108 K€ UE soit 30% du coût total. Les autres opérations concernent l'élaboration d'une stratégie de communication, la création d'une page internet, ou le lancement d'études liées au PPRL... ;
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations. Cet axe n'a qu'un dossier relatif à la « Mise en place d'un service d'avertissement et d'assistance en temps réel », afin d'améliorer l'alerte, la gestion de crise et la sauvegarde des populations ;

- Axe 3 : Alerte et gestion de crise. 2 opérations seront faites et concerneront l'élaboration d'un Plan de coopération intercommunale à l'échelle de la CAB et l'anticipation des actions de gestion de crise via la mise en place d'exercice ;
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme. A l'instar de l'axe 3, deux opérations sont fléchées ici. Il s'agit de la réalisation des schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et de la définition d'une charte visant la réduction de l'imperméabilité des sols pour un total de 280 K€ ;
- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Le FEDER doit venir soutenir les 5 projets prévus sur cet axe, qui concernent majoritairement la réalisation de diagnostics de vulnérabilité de divers éléments, pour un total de 282 K€ UE.
- Axe 0 : Actions de gouvernance. Cet axe est prévu pour l'animation de la démarche du PAPI et la réalisation du dossier du PAPI final.

Ces actions doivent s'étendre jusqu'en 2023 où le PAPI devrait être adopté. Elles permettront de **préparer les différents aménagements** qui seront réalisés lors de la programmation 2021-2027 et ouvriront la voie à une hausse des montants FEDER alloués à la CAB. Sur la programmation 2014-2020, Bastia a mobilisé des fonds issus du PEI. Il est intéressant de noter que le PEI est davantage mobilisé en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud. Ainsi, en ce qui concerne les opérations de lutte contre les inondations, la Haute-Corse mobilise à elle-seule près de 79% des montants programmés, contre 21% pour la Corse-du-Sud<sup>17</sup>. Ce qui s'explique, dans le cas des inondations, par la mobilisation possible d'autres fonds comme le FEDER autour d'Ajaccio.

Pour continuer sur le risque inondation, la **création des bassins de rétention est primordiale à Ajaccio**, puisque seule une réalisation complète de l'aménagement « aval-amont » permettra d'assurer une protection entière pour les populations des quartiers Cannes-Salines. En effet, de nouvelles inondations ont eu lieu sur le quartier des Salines en 2019. Ainsi, les bassins de Péraldi et Alzo di leva 1 sont fléchés pour bénéficier de financement FEDER d'ici à 2023. Enfin, la validation des surcoûts pour les travaux sur le quartier des Cannes doit être réalisée d'ici à la fin 2021.

Pour le **risque érosion**, une dernière opération sera conduite pour **permettre l'adoption d'une stratégie territoriale à l'horizon 2022**.

Il reste également un **gros dossier pour la cartographie** des zones potentiellement **amiantifères**. Sa réalisation permettra d'atteindre la cible des 100 prévue dans le PO.

Si toutes les actions susmentionnées sont bien programmées sur le PO 2014-2020, la maquette sera entièrement consommée. Cependant les risques de rejet d'une partie des financements, qui arriveraient après le 31 décembre 2023, est réel (voir partie « Focus sur l'état d'avancement de l'axe 5 du po corse 2014-2020 » en début de rapport). Les prochains mois seront donc décisifs pour impulser une nouvelle dynamique et rattraper en partie les retards accumulés.

---

<sup>17</sup> Préfecture de Corse, Le programme exceptionnel d'investissements pour la Corse (PEI), *Op cit.*

**Nota** : les points présentés ci-dessous constituent des pistes relevées par l'évaluateur et n'ont pas fait l'objet de validation ni de décision.

### UN ENJEU DE FLUIDIFICATION DES ITÉRATIONS ENTRE AG ET SI

Une clarification des processus de résolution de points bloquants et de réponses aux questions sera nécessaire entre le SI et la CTC pour que la prochaine programmation bénéficie d'une dynamique de programmation plus soutenue. Une élaboration conjointe du prochain PO, avec la définition d'indicateurs de résultat clairs et pertinents et l'intégration de thématiques discutées conjointement simplifiera l'action de suivi. A noter que concernant ce futur PO, l'avis de l'OEC a été recueilli il y a plusieurs mois sans retour d'information de la part de l'AG.

Le retour d'expérience montre également que **les échanges entre le SI et la CTC devront être plus fluides** pour permettre de réduire les délais d'instruction des différents dossiers. Cette condition est nécessaire à une consommation efficace et optimale de la maquette.

### UN FUTUR PROGRAMME PROBABLEMENT CONCENTRÉ SUR LES RISQUES INONDATION, ÉROSION, SUBMERSION

Pour le prochain programme, une réflexion est en cours sur l'opportunité de maintenir le risque lié à l'amiante au volet des risques naturels. En effet, une question se pose pour savoir si ce problème ne relèverait pas plutôt de la problématique de gestion des déchets. Les **inondations et l'érosion seront vraisemblablement les seuls risques maintenus** pour recevoir des cofinancements FEDER. Si les discussions continuent, ces risques seront vraisemblablement intégrés à l'Objectif Stratégique 2.4 avec une enveloppe UE avoisinant les 6 M€.

Sur les inondations la CAPA a déjà pensé à plusieurs actions. Ainsi, des **études** pour déterminer les **territoires** propices à devenir des **zones d'expansion de crue** ont été lancées. **L'extension du PAPI à tout son territoire** permettra d'intervenir à différents endroits sur les cours d'eau. De fait, si aucune zone n'a encore été clairement définie, 3 petites zones retiennent l'attention autour de l'Arbitrole à l'entrée de la ville d'Ajaccio. Des **actions d'entretien** devraient aussi être menées autour de **l'aéroport Napoléon Bonaparte** pour faciliter l'écoulement des cours d'eau et prévenir les inondations. Sur le territoire de la CAB, **les actions à mener sont conditionnées à la réalisation des études dans le cadre du PAPI d'intention**. Ces dernières cibleront les **travaux nécessaires à la protection des populations**. Néanmoins, la **création de bassins de rétention fluviaux** est d'ores-et-déjà évoquée. Enfin, des actions pourront être menées sur le territoire de la Marana, sous réserve de validation d'un PAPI d'intention.

Des enjeux importants subsistent également sur le volet érosion. En effet, si le projet Litto 3D® a produit un « état 0 » en matière d'état des lieux du littoral corse, les **enjeux d'observation évolutive** nécessiteront qu'un **dispositif de mise à jour soit prévu**. Ainsi, pour les zones avec un sol meuble ou d'effondrement de falaises plutôt situées à l'est de l'île, un **retour sur site au bout de 3-4 ans permettrait de voir des évolutions importantes** sur l'érosion et son rôle sur la fragilité des falaises... En revanche, pour les zones moins sensibles, un **plan décennal** pourrait être approprié afin de suivre au plus juste l'évolution du trait de côte.



## 4 Présentation détaillée des études de cas

---

## 4.1 Etudes de cas

REALISATION DE TRAVAUX HYDRAULIQUES				Préservation du territoire
Axe 5 – OS 1(5b)	Augmenter la part de la population bénéficiant d'activités de prévention des risques		Pi	5b
COÛT TOTAL	9 536 932,00 €	FEDER	2 825 079,60€	
MAITRE D'OUVRAGE	Commune d'Ajaccio Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien / CAPA (2018)	TERRITOIRE	PAPI d'Ajaccio	



### A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

#### 1. PRESENTATION DU CONTEXTE

Avec une altitude moyenne de 568 mètres, **la Corse dispose d'une topographie accidentée**. En seulement quelques kilomètres, il est possible de passer de la mer à des massifs montagneux à fortes pentes, dont le sommet peut culminer à plus de 2 700m. **La population se concentre donc majoritairement le long du littoral. Cette disposition se retrouve également à Ajaccio** où la zone urbanisée et densément peuplée se situe sur un arc de cercle le long de la mer et n'occupe qu'une petite partie de la superficie de la commune. L'intérieur des terres est rapidement plus escarpé avec **des bassins-versants peu étendus**. Ces caractéristiques renforcent les possibilités de crues torrentielles. Or, **les quartiers des Cannes et des Salines se trouvent en aval de ces versants**, à un endroit où l'écoulement de ces crues se produit.

A la fin mai 2008, des pluies d'une ampleur exceptionnelle sont tombées sur Ajaccio. Les cumuls des précipitations ont atteint 147,6 mm, provoquant de fortes inondations par débordements et ruissellements. Certains quartiers comme ceux des Cannes ou des Salines ont été particulièrement touchés. Si le risque était déjà connu, car de nombreuses études avaient été faites, cet événement a permis de mettre en exergue la vétusté du réseau hydraulique existant.

**Le risque inondation est le second risque naturel en Corse** derrière le risque d'incendies. De nombreuses études ont eu lieu afin de déterminer les zones les plus à risque. Elles ont conduit à la **création de 3 Territoires à Risque Important d'inondation (TRI)** dont celui d'Ajaccio. Ces territoires ont été instaurés dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne dite « directive inondation » (2007/60/CE). La ville dispose en outre d'un **Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI) et d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)**. Tous ces dispositifs permettent à la commune d'améliorer la surveillance des cours d'eau, la prévision des crues et des inondations ainsi que la connaissance sur les conséquences de potentielles inondations.

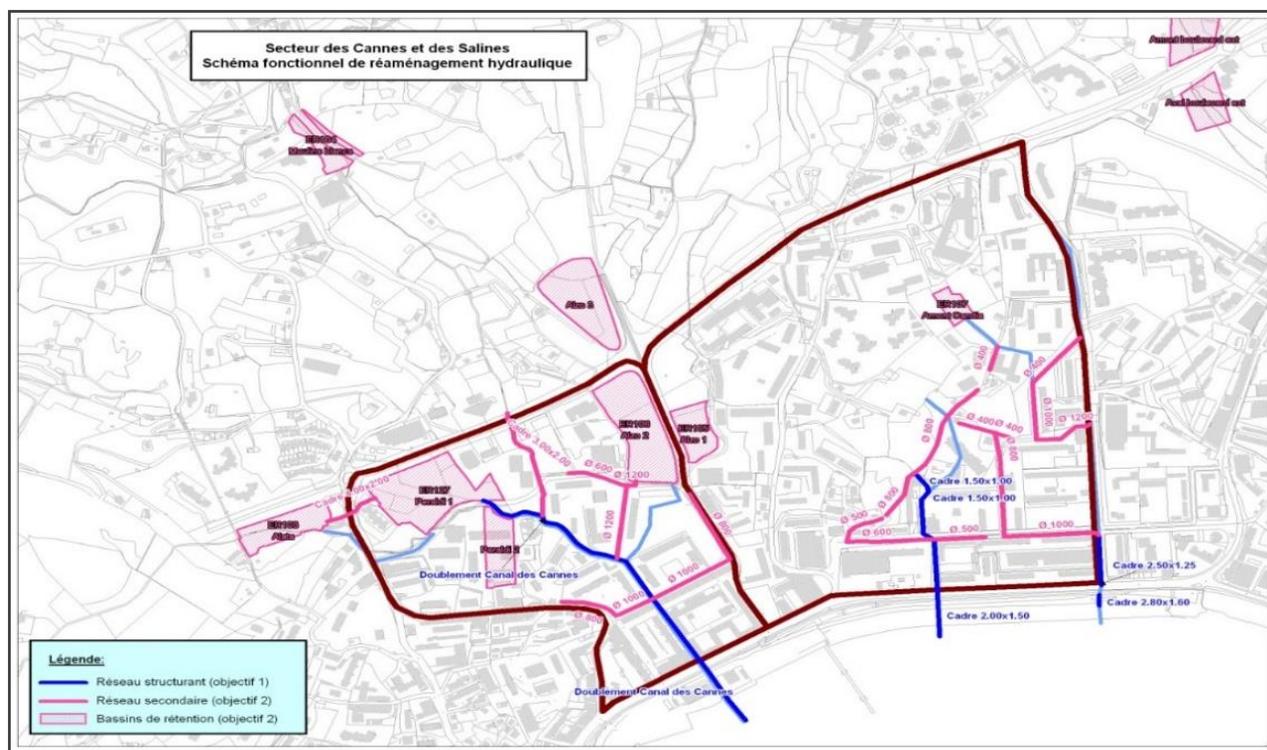
Dans le cadre de l'application de plusieurs lois de décentralisation, notamment la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite « loi NOTRe »), les compétences liées à la gestion du risque inondation ont été transférées à la CAPA. Cette évolution a entraîné une période de passation

de responsabilités en matière de maîtrise d’ouvrage de projets intervenants dans ce domaine, notamment entre la commune d’Ajaccio et la CAPA. **Cela a engendré des retards dans les programmations.** Les Conventions ont dû être refaites à plusieurs reprises pour aboutir à une situation où la CAPA est bénéficiaire des fonds européens, mais délègue ses pouvoirs de maître d’ouvrage vers la commune.

## 2. PRESENTATION DU PROJET

Les quartiers des Cannes et des Salines ont été construits entre les années 1950 et 1970, sans prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux. Ils sont concernés par deux phénomènes : débordement des cours d’eau et saturation du réseau existant. Les travaux hydrauliques s’inscrivent d’une part dans un Plan de Rénovation Urbaine très large de ces quartiers et d’autre part, ils sont venus s’adosser aux prérogatives confiées à la ville dans le cadre de la convention PAPI. L’objectif principal des projets est de **réduire de façon durable les dommages aux biens et aux personnes** provoqués par des inondations.

*Plan fourni par la ville d’Ajaccio de l’ensemble des infrastructures qui devraient voir le jour d’ici à la fin de la programmation*



Les **opérations cofinancées par le FEDER s’inscrivent dans un projet d’ensemble qui va de l’aval à l’amont du bassin-versant** : l’amélioration du débit à l’exutoire (aval), la modernisation et la construction de nouvelles infrastructures au sein des quartiers (« médiane ») et la création de bassins de rétention (amont). Certaines de ces interventions, comme l’un des bassins de rétention du Finosello, avaient d’ailleurs déjà bénéficié de financement européen sur la programmation 2007-2013.

Sur la programmation 2014-2020, les opérations ont notamment consisté en la mise à niveau des infrastructures pluviales afin de gérer les épisodes dits « courants ». De manière concrète, des « cadres » ont été posés afin de faciliter l’écoulement de l’eau. Ces nouveaux aménagements hydrauliques relient les bassins de rétention existants aux exutoires, afin de faciliter le débit d’évacuation de l’eau.

### 3. LES RESULTATS

Ces travaux de grande ampleur permettront à **termes d'augmenter le stockage des eaux en amont des quartiers ainsi que leur écoulement** en leur sein en direction de l'exutoire. Ce faisant, ces réalisations favoriseront une **meilleure gestion du risque inondation** sur la commune d'Ajaccio et réduiront l'exposition des populations à ce risque.

#### B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

##### Pour le cadre de vie et la tranquillité des populations

Les aménagements réalisés augmentent le nombre de personnes bénéficiant de mesures de protection contre les inondations sur le PAPI d'Ajaccio. Centrées sur les quartiers des Salines et des Cannes, les opérations participent à une mutation à long terme de ces lieux pour mieux protéger leurs habitants. La ville a notamment eu recours à la pose de « cadres » (voir photo ci-contre) pour faciliter l'écoulement de l'eau. On estime qu'à terme, **environ 14 350 personnes seront protégées** par les nouveaux aménagements hydrauliques.



*Photo fournie par la ville d'Ajaccio de la pose de « cadres » dans la rue des Cannes*

En outre, le projet urbain au sein desquels s'intègrent ces aménagements permet une transformation importante de ces quartiers via la construction de nombreuses infrastructures : écoles, voiries, parcs, pistes cyclables, rénovation des bâtiments etc ...

##### Pour la lutte contre le risque inondation

Les aménagements réalisés sur les quartiers permettent déjà d'obtenir des améliorations sur la prévention du risque inondation sur les parties « médiane » et aval du bassin qui ont bénéficié des 1ères interventions. Il reste donc s'occuper de l'amont. Cela passe notamment par la connexion des nouveaux aménagements aux bassins de rétention existants et à la programmation et la construction de nouveaux bassins de rétention. Les aménagements actuels visent un meilleur écoulement des eaux pluviales et de ruissellements, à travers les infrastructures rénovées ou nouvellement créées. On estime que **les capacités d'écoulement ont ainsi été multipliées par 2,5 à 3**. Elles sont donc passées, au niveau de l'exutoire, de 20 à 30 m<sup>3</sup>/seconde environ avant les travaux à près de 70 m<sup>3</sup>/seconde aujourd'hui.



Photo transmise par la ville d'Ajaccio  
de l'exutoire n°1 après les travaux

Ces infrastructures sont prévues pour avoir une durée de vie de près de 70 ans et sont capables de contenir des phénomènes extrêmes. Toutefois, les difficultés rencontrées lors des travaux, notamment celles liées à la liquéfaction des sols sur le quartier des Cannes, n'ont pas permis d'optimiser ces infrastructures et garantir leur adaptation aux débits pouvant être attendus en cas de crues centennales.

## C – PERSPECTIVES

Compte-tenu des difficultés liées au transfert de compétences entre la commune et la CAPA, ainsi qu'aux problèmes sur les chantiers de plusieurs projets, deux avenants sont venus augmenter la durée de conventionnement du PAPI.

D'ici à 2023, de nombreux projets restent à finaliser :

- Bassin de rétention Peraldi
- Prolongement d'un cadre hydraulique pour recalibrer le ruisseau des moulins blancs
- Bassin de rétention Alzo di Leva n°1
- ...

Seule une réalisation complète de l'ensemble des projets permettra à la commune d'atteindre ses objectifs de protection de la population. En effet, des débordements ont encore eu lieu en 2019 dans le quartier des Salines ainsi qu'ailleurs à Ajaccio. Dans le cadre du futur PAPI révisé, des actions de sécurisation d'autres secteurs de la ville, comme celui du Docteur Noël Franchini, sont évoquées.

La ville a également lancé des études pour déterminer des territoires propices à devenir des *zones d'expansion de crue*. Si aucun lieu n'a encore été clairement défini, ces nouvelles zones devraient être localisées autour du cours d'eau de l'Arbitrole.

Enfin, la ville souhaite **engager des actions afin de pouvoir lutter contre l'érosion** au niveau de la plage Saint-François et de la citadelle d'Ajaccio. Au gré des tempêtes, cette plage disparaît progressivement et les vagues atteignent et affaiblissent le mur de soutènement du Boulevard Pascal Rossini situé le long de la plage. Cette opération serait éligible au FEDER.

## D – PLUS-VALUE et LIMITES du FEDER

**PLUS-VALUE** : L'obtention des financements européens était nécessaire à la réalisation de travaux de cette ampleur. Les agents de la commune d'Ajaccio estiment en effet qu'une commune de 70 000 habitants ne peut réussir à prendre en charge ce type de coûts. Par ailleurs, la mutualisation des coûts entre les différents cofinanceurs (FEDER, Etat ...) a

permis de traiter les différentes problématiques urbaines en une seule opération d'envergure et, ce faisant, d'améliorer la qualité et l'ambition de l'intervention.

**LIMITE** : L'un des reproches ciblant le FEDER concerne la complexité administrative de la programmation 2014-2020 (ex :modification des postes de dépense qui avaient été initialement inscrits dans les coûts prévisionnels). Ceci entraînant des problèmes dès lors qu'un imprévu survient et entraîne des retards dans l'avancement de projets

## ANNEXES – DOCUMENTATION, LIENS et RESSOURCES

### RESSOURCES DOCUMENTAIRES :

- DREAL de Corse, Territoire à Risque Important d'inondation Ajaccio : *Rapport de présentation de la cartographie des surfaces inondables et des risques inondations*, 2014

### LIENS INTERNET :

- Site officiel de la ville d'Ajaccio : [https://www.ajaccio.fr/Projet-de-renovation-urbaine-Les-Cannes-Les-Salines\\_r172.html](https://www.ajaccio.fr/Projet-de-renovation-urbaine-Les-Cannes-Les-Salines_r172.html)
- L'Europe s'engage en Corse, Bassin de rétention à Alzo Di Leva dans le quartier des Cannes à Ajaccio, disponible sur : [https://www.europa.corsica/Bassin-de-retention-a-ALZO-DI-LEVA-dans-le-quartier-des-Cannes-a-Ajaccio\\_a142.html](https://www.europa.corsica/Bassin-de-retention-a-ALZO-DI-LEVA-dans-le-quartier-des-Cannes-a-Ajaccio_a142.html)

# RISQUES COTIERS – LITTO 3D CORSE

Préservation  
du territoire

Axe 5 – OS 1(5b)	Augmenter la part de la population bénéficiant d'activités de prévention et de gestion des risques		Pi	5b	
COÛT TOTAL	3 125 000,00 €	FEDER	1 000 000,00€		
MAITRE D'OUVRAGE	SHOM Service Hydrographique et Océanographique de la Marine		TERRITOIRE	Littoral Corse	

## A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS du PROJET

### 1. PRESENTATION DU CONTEXTE

Avec un littoral de près de 1 100 km de long, **la Corse est particulièrement confrontée aux risques et enjeux liés à l'érosion et à la submersion marine.**

Depuis la fin des années 1990, des **outils de suivi du littoral** ont été mis en place à l'initiative de l'Office environnemental de Corse (OEC), en partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Parmi ces outils, le **Réseau d'Observation du Littoral Corse (ROL)** fournit des données sur l'évolution du littoral, grâce à un réseau de 17 sites répartis sur tout le territoire. Néanmoins, des lacunes persistaient sur le volet maritime, alors même qu'il s'avère important pour la prévention des risques, la protection du littoral, l'aménagement du territoire ou encore les aléas côtiers. Afin de **compléter les données topo-bathymétriques**, le programme national **Litto3D®** a été mis en place. Il fournit un modèle terre-mer continu des franges littorales des territoires concernés. Litto3D® est **piloté par le Shom et l'IGN**. Pour l'opération en Corse, seule la partie maritime est recherchée et, logiquement, c'est donc le Shom qui réalise toutes les acquisitions, les traitements associés et l'élaboration du produit final.

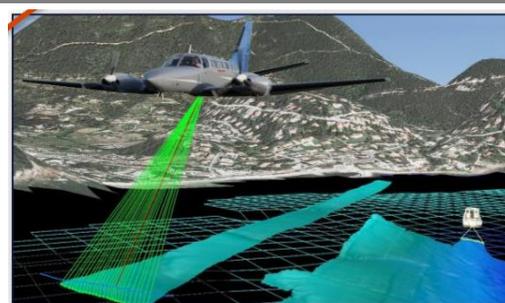


Image issue d'un document de présentation du projet par le SHOM

Ce programme s'inscrit dans le référentiel géographique du littoral décidé en 2003 pour répondre à la volonté de l'Etat **d'améliorer les connaissances sur l'interface terre-mer**. Dès le départ, il a été éligible aux subventions européennes. Dans le cadre de la programmation 2014-2020, Litto3D® a été étendu à la Corse pour connaître plus précisément les zones maritimes du littoral. L'objectif principal était d'améliorer les politiques d'adaptation au changement climatique en zone littorale et fournir à l'OEC ou ses partenaires une connaissance importante sur le relief sous-marin côtier.

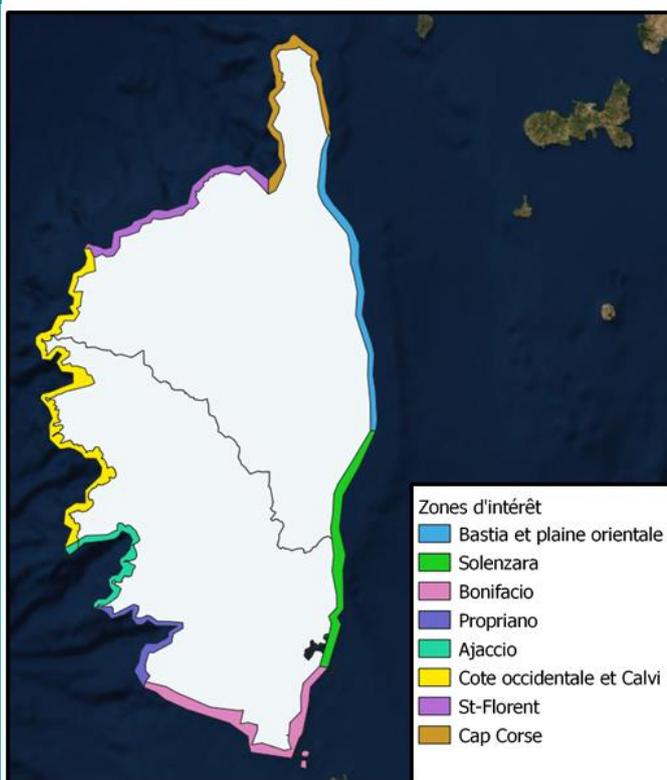
### 2. PRESENTATION DU PROJET

Ce projet couvre un **périmètre d'environ 3050 km<sup>2</sup>**, ce qui correspond à l'entièreté du littoral de l'île. Les relevés se font via **l'utilisation d'un avion, volant à basse altitude**, et équipé de trois lasers aéroportés lidar : un pour les terres, un pour la partie maritime jusqu'à 10m de profondeur et un pour les plus grands fonds.

Comme il était convenu dès le départ, les relevés se sont faits de 200m à l'intérieur des terres pour la plupart des zones, à l'exception de la plaine orientale allant de Bastia à Solenzara, où cette limite était de 400m. Les données

bathymétriques ne devaient, quant à elle, qu'aller jusqu'à 30m de profondeur, mais les améliorations technologiques ont, sur certaines zones, permis d'obtenir des informations à des profondeurs plus importantes.

Initialement, le littoral corse a été décomposé en **8 zones « d'intérêt »** dites :



Répartition des 8 zones d'intérêt  
Source : Production Teritéo

1. « Bastia et plaine orientale », allant de Capo Sagro jusqu'Aléria : 402 km<sup>2</sup>.
2. « Solenzara » allant d'Aléria jusque Porto-Vecchio : 510 km<sup>2</sup>.
3. « Bonifacio », allant de Porto-Vecchio jusqu'à la pointe de Senetosa (incluant les bouches de Bonifacio et les îles Lavzzi) : 770 km<sup>2</sup>.
4. « Propriano », allant de la pointe de Senetosa au cap Muro : 150 km<sup>2</sup>.
5. « Ajaccio », allant du cap Muro jusqu'à la pointe de la Parata, en incluant les îles Sanguinaires : 200 km<sup>2</sup>.
6. « Côte occidentale et Calvi », allant de la pointe de la Parata jusque Calvi : 512 km<sup>2</sup>.
7. « St-Florent », allant de Calvi jusque St-Florent : 240 km<sup>2</sup>.
8. « Cap Corse », allant de St-Florent jusque Capo Sagro : 268 km<sup>2</sup>.

Les relevés ont été effectués en fonction des priorités des acteurs du littoral Corse, notamment de la DREAL. Ainsi, la zone autour de Bastia (1) a été la première concernée, suivie par la zone autour d'Ajaccio (5) puis celle de Propriano (4). La phase d'acquisition des données s'est terminée en octobre 2018. Au total, 53 vols ont eu lieu pour une durée supérieure à 270 heures.

La Corse étant plutôt une zone favorable à ce type d'acquisition de données (météo ensoleillée, faibles amplitudes de marée, eaux plutôt claires, peu de turbidité, ...) les techniciens n'ont pas rencontré de difficultés techniques particulières lors des relevés. A noter qu'en l'absence d'outil d'automatisation, le traitement manuel des données produites demande beaucoup de temps. Pour chaque mesure informations en nuages de points, l'opérateur doit déterminer les points correspondant réellement au fond marin.

### 3. LES RESULTATS

A l'heure actuelle le **traitement des données est terminé pour une grande partie de la Corse** (littoral surligné en jaune sur l'image ci-dessous). Il ne manque globalement que la façade orientale de deux zones (2 et 3). Toutefois, les **visualisations ont dépassé les prévisions initiales** sur la profondeur atteinte par le laser. Comme précisé précédemment, les relevés ne devaient aller que jusqu'à 30m. Les améliorations technologiques des lasers lidar ont permis de **porter cette limite à 40m de manière quasi-généralisée**, voire 50m de profondeur à certains endroits.

Le principal résultat de ce projet est de **fournir des données qualifiées très précises et en haute résolution pour toute la Corse sur les fonds marins littoraux sur une bande allant de la côte jusqu'à 50m de profondeur**. Sa **plus-value territoriale est particulièrement élevée** dans la mesure où, contrairement à d'autres régions littorales françaises, il n'existait pas avant ce projet de données permettant un 1<sup>er</sup> niveau d'observation des fonds marins littoraux. L'exploitation de ces données de référence aura de multiples usages que ce soit en matière de gestion des risques érosion et de submersion marine, de reconnaissance et de préservation de la biodiversité, de localisation des travaux d'aménagement, ... (voir ci-après) même si ce volet n'est pas du ressort du Shom mais de ses partenaires - le Shom fournissant ici les données qualifiées de référence.

*Image obtenue depuis le site du SHOM : <https://data.shom.fr/>*

## B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

De manière très concrète, la cartographie des fonds marins a déjà été utile lors d'une opération de remise à flot d'un navire qui s'était échoué près de Bonifacio pour effectuer l'intervention sans prendre de risque.

### **A plus long terme, ces données auront des effets importants...**

#### **...en matière de connaissance et de préservation de la biodiversité :**

Sur le long terme les effets environnementaux de ce projet seront majeurs. En effet, l'interprétation des images en 3D des fonds marins permet de localiser précisément leurs caractéristiques en matière de biodiversité et notamment la présence d'espèces (ex : utilisation par l'Office Français de la Biodiversité). Ces données pourront avoir de multiples plus-values, que ce soit en termes **d'adaptation des projets d'aménagement** du littoral, avec une **prise en compte dès l'élaboration de cahier des charges** par la maîtrise d'ouvrage. Les entreprises devront alors adapter leur intervention en fonction de ces informations, afin d'être **plus respectueuse des différents écosystèmes**. Surtout, ces données pourront être utiles dans le cadre des politiques de préservation de la biodiversité, notamment en matière d'organisation des mouillages ou dans le cadre de la création d'aires marines protégées (un objectif de 30 % d'aires protégées à l'échelle nationale est fixé par la loi Climat et résilience) afin de couvrir en priorité les milieux les plus sensibles et menacés.

#### **... de gestion des risques côtiers :**

Le projet Litto3D® fourni aux différents acteurs compétents en matière de gestion du littoral en Corse de **nouvelles connaissances des fonds marins** essentielles afin de réaliser des modélisations (ex : modèle de vigilance vague submersion) et d'adapter leurs interventions. Ces données vont participer à changer le paradigme des politiques de gestion des risques côtiers en facilitant notamment la **conception de stratégie de gestion du risque littoral** et en accélérant les interventions nécessaires à sa maîtrise. Les relevés topo-bathymétriques fournissent en effet de nouveaux éléments nécessaires à la **compréhension des aléas submersion et de l'érosion**. Ils peuvent accélérer et guider les décisions et autorisations sur la mise en place des stratégies et ouvrages de protection contre ces risques.

Sur ce dernier point, ces données permettront notamment aux entreprises d'observer précisément leur terrain d'intervention et, ce faisant, de calibrer au plus précis leurs réponses techniques et financières.

Afin d'améliorer la connaissance autour du projet et de faciliter l'appropriation et l'utilisation des résultats, le Shom avait initialement prévu d'aller à la rencontre des acteurs des collectivités et de l'Etat dans les territoires. Si l'ensemble des résultats des relevés restent téléchargeables sur les sites du Shom (<https://data.shom.fr/> et <https://diffusion.shom.fr/>), les actions de formation prévues en septembre 2020 ont dû être annulées à la suite de la pandémie de Covid-19. Il sera donc prioritaire d'aller vers les utilisateurs potentiels de ces données dès que possible. Le Shom, en concertation avec les acteurs locaux envisage une session d'information et de formation fin 2021.

#### **Pour la connaissance européenne :**

Ce projet s'inscrit dans une vision européenne globale de la connaissance des risques côtiers (érosion, submersion...). En effet, bénéficiant des subventions européennes, le Shom est partenaire du *European Marine Observation and Data Network*. Il met donc à disposition du EMODnet le résultat de ses travaux pour enrichir la cartographie bathymétrique à l'échelle de l'UE.

### **C – Les PERSPECTIVES**

Les caractéristiques topographiques des bandes littorales sont constamment en mouvement. Si ce projet aura permis de produire un « état 0 » en matière d'état des lieux du littoral corse, les enjeux d'observation évolutive nécessiteront qu'un dispositif de mise à jour soit prévu. Il serait ainsi intéressant que le Shom puisse effectuer de relevés à des fréquences adaptées aux dynamiques d'érosion du littoral, selon les sites...

Par exemple, pour les zones avec un sol meuble ou d'effondrement de falaises plutôt situées à l'est de l'île, un retour sur site au bout de 3-4 ans permettrait de voir des évolutions importantes sur l'érosion et son rôle sur la fragilité des falaises... En revanche, pour les zones moins sensibles, un plan décennal pourrait être approprié afin de suivre au plus juste l'évolution du trait de côte. Les modalités de ce suivi de ce type d'acquisition seront à définir par les acteurs locaux, en concertation avec le Shom.

Par ailleurs, la technologie évolue énormément au fil des années. Ainsi, les lasers offrent la possibilité aujourd'hui d'obtenir des données jusqu'à 50m de profondeur et de bien meilleure résolution qu'il y a 10 ans auparavant. Ces progrès technologiques contribuent à renforcer l'enjeu de mise à jour de ces données.

Enfin, le traitement manuel des données collectées étant particulièrement long et chronophage, des projets sont en cours pour essayer d'automatiser certaines tâches grâce à l'intelligence artificielle. Les agents du Shom pourraient alors dédier plus de temps afin d'affiner leurs analyses sur les zones où les risques sont plus importants. A ce titre, un premier démonstrateur sera testé par le Shom en fin d'année avec pour objectif d'intégrer ce nouvel outil dans la chaîne de production des données à la fin 2022. A noter l'enjeu d'exactitude des interprétations puisque ces données, une fois utilisées dans les services hydrographiques d'aide à la navigation (ex : cartes marines), ont une valeur légale et engagent leur producteur juridiquement.

### **D – PLUS-VALUE et LIMITES du FEDER**

**PLUS-VALUE** : l'obtention des fonds européens a été déterminante dans la réalisation du projet. Sans FEDER, l'opération n'aurait pas pu avoir lieu. Par ailleurs, le Shom mutualise les données collectées avec le EMODnet. Les échanges et le travail avec les acteurs locaux (Collectivité de Corse, Office de l'Environnement de Corse...) se sont faits dans de bonnes conditions, ce qui a facilité la mise en place du projet ainsi que l'organisation de la collecte des données.

**LIMITES** : aucune limite n'a vraiment été identifiée quant à l'utilisation des fonds FEDER. Si les démarches administratives pour justifier de l'utilisation de ces fonds sont souvent jugées comme chronophages et longues, ça n'est pas le cas ici. En effet, fort de son expérience, le Shom dispose d'un personnel formé et aguerri pour effectuer dans de bonnes conditions les remontées d'informations. A noter enfin que le Shom se félicite des très bons échanges avec l'ensemble des partenaires, que ce soit au niveau du service instructeur (OEC) au de l'Autorité de Gestion (CTC).

## E – ANNEXES – LIENS et RESSOURCES

Données disponibles sur les sites du Shom :

- Litto3D® : data.shom.fr, disponible sur : [Cliquez ici](#)  
Diffusion.shom.fr : [Cliquez ici](#)

Site de EMODnet :

- Visualisation des données bathymétriques : [Cliquez ici](#)

Autres liens :

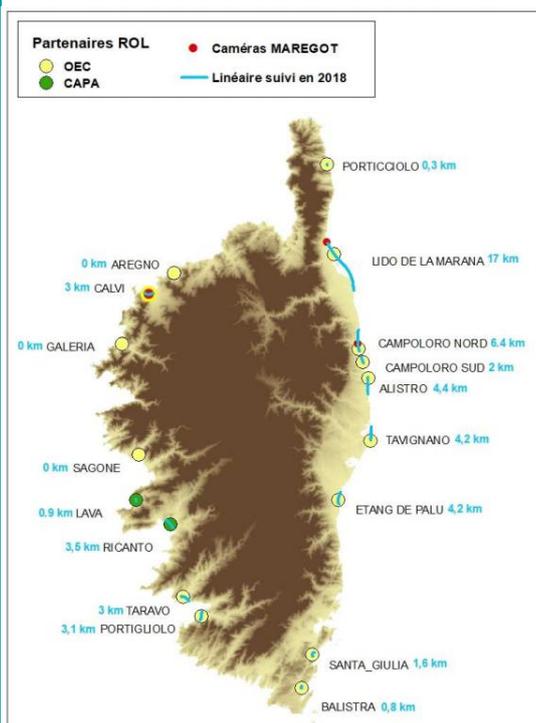
- <https://www.milieufrance.fr/A-propos/Actualites/Diffusion-de-donnees-a-haute-precision-du-relief-sous-marin-de-la-Corse>
- <https://sar.milieufrance.fr/A-propos/Actualites/Diffusion-de-donnees-a-haute-precision-du-relief-sous-marin-de-la-Corse>

Axe 5 – OS 1(5b)	Augmenter la part de la population bénéficiant d'activités de prévention et de gestion des risques			Pi	5b
COUT TOTAL	240 000,00 €	FEDER	144 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	96 000,00€
MAITRE D'OUVRAGE	Office de l'Environnement de la Corse		TERRITOIRE	Littoral Corse	



A – RAPPEL DU CONTEXTE, des ENJEUX DE DEPART et des OBJECTIFS

1. PRESENTATION DU CONTEXTE



Répartition des sites ROL en 2018

Source : Compte-rendu de la campagne 2018

Comme présenté précédemment, le littoral Corse est touché par les phénomènes d'érosion. Ceux-ci proviennent soit de facteurs naturels (diminution des apports solides des fleuves, phénomènes météorologiques extrêmes comme la tempête Adrian en 2018 ...), soit des aménagements qui impactent la dynamique sédimentaire naturelle. A ce titre, le développement des activités commerciales et touristiques, de même que l'exploitation des ressources halieutiques ont nécessité des réalisations d'infrastructures (ports de commerce, petits ports de plaisance, hébergements divers...) tout le long du littoral, qui non seulement renforcent la fragilité des terrains, mais sont tout aussi menacés par l'érosion que les secteurs naturels.

Dans ce contexte, l'OEC et le BRGM ont établi un partenariat qui a permis de dresser un premier état des lieux du littoral et de définir un programme d'observations dans les années 1990. L'objectif de ce programme était d'acquérir les données nécessaires pour suivre l'évolution du littoral.

De ce partenariat est né le Réseau d'Observation du Littoral de la Corse (ROL) en 1999. Composé de 17 sites répartis sur l'ensemble du littoral, il mesure l'évolution du trait de côte. Ces sites sont constitués de sites témoins représentatifs des évolutions régionales naturelles, de sites à évolutions critiques ponctuelles et de sites à forts enjeux sensibles aux impacts d'aménagements. La géomorphologie des plages est très hétérogène et donc l'érosion fluctue selon la zone et l'année. Selon le rapport du BRGM : « [...] l'évolution géomorphologique se caractérise par une tendance à l'érosion marine à des taux relativement faibles de recul du trait de côte, de l'ordre de quelques dizaines de centimètres par an calculés depuis le début des suivis en 2002 (< -1 m/an) »<sup>18</sup>. Cette donnée doit être nuancée par le fait qu'elle prend en compte l'entièreté de l'île et qu'elle intervient avant la tempête Adrian qui a accentué le phénomène sur certaines plages. Dès lors, la démarche de suivi est indispensable pour caractériser l'aléa « recul du trait de côte » et pour le prévenir sur le long terme.

<sup>18</sup> Mugica J. et Koechier F, avec la collaboration de Laigre T., Bodéré G. et Manicacci T (2019) – Réseau d'Observation du Littoral de la Corse – Compte-rendu de la campagne 2018. Rapport final. BRGM/RP-69318-FR, p. 3

Le ROL a 3 objectifs principaux :

1. **Être un outil de suivi du littoral** en valorisant et complétant les informations existantes sur le littoral et en caractérisant les évolutions des systèmes côtiers ;
2. **Être un outil de mutualisation et d'organisation de l'information** en homogénéisant les protocoles de collecte, de traitement et de diffusion des informations ;
3. **Être un outil de prospective** afin d'anticiper les grands changements sur le littoral.

## 2. PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre des relevés annuels de données, une demande de subvention FEDER a été réalisée pour la période 2017-2018. Conformément au volet hydromorphologie de la Directive Cadre sur l'eau (Directive 2000/60/CE), ce projet participe à la **connaissance des processus d'évolution des fonds côtiers proches**, de **l'évolution du trait de côte** et ainsi à **l'évaluation de l'état écologique des masses d'eaux côtières**.

Le projet a été organisé en deux campagnes, chacune étant poursuivie en 3 tâches principales :

1. Acquisition de profils topo-bathymétriques des plages ;
2. Suivi du trait de côte : acquisition de la position du trait de côte et du pied de la dune ;
3. Exploitation et capitalisation de la donnée : compilation et traitement des données, interprétation et comparaison des séries chronologiques (SIG littoral) ...

## 3. LES RESULTATS ATTENDUS

Cette opération s'inscrit dans un large programme débuté dans les années 2000. Les données recueillies permettent **d'améliorer la prise en compte des risques érosion et submersion** dans les différentes étapes de gestion du trait de côte. Ce suivi doit également servir à faciliter une **meilleure compréhension des différents phénomènes** et de l'érosion.

Enfin, il doit à terme **augmenter la part du linéaire côtier exposé au risque littoral couverte par une stratégie de gestion intégrée du trait de côte**. L'objectif fixé est d'atteindre, d'ici à 2023, **25% du linéaire côtier couverts** par une stratégie de ce type.

## B – Les EFFETS et IMPACTS du Projet

### Pour l'OEC et le BRGM

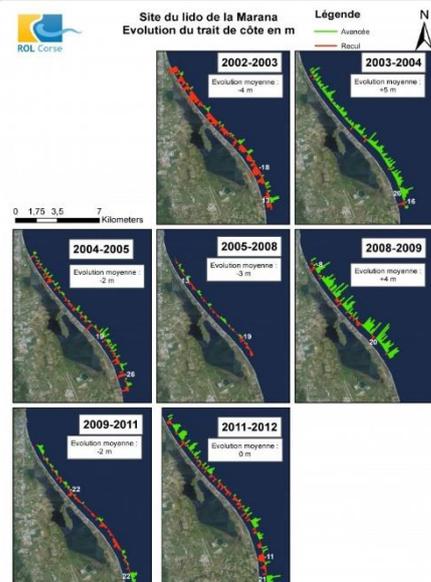
La réalisation de ces études de suivi permet à ces deux organismes de **disposer d'informations fines sur l'évolution du trait de côte** qui est très fluctuant selon les années et les plages comme le montre les images ci-contre. La plage du Lido de la Marana se situe dans la zone de la Plaine Orientale au sud de Bastia. Pour actualiser les données, le trait de côte haut de la plage a reculé d'un mètre en moyenne entre 2017 et 2018, alors qu'il avait avancé de 3.5m entre

2016 et 2017. Cela permet au ROL de dire que sa résilience à l'érosion est bonne et que l'évolution de son trait de côte à long terme est modérée.

Le projet permet de savoir que les écarts dans ces évolutions s'expliquent notamment par les différents profils des plages. Ainsi, pour la plage du Lido de la Marana, la dynamique des barres sous-marines change en fonction de la météo. En cas de beau temps, ces barres se rapprochent de la côte, ce qui participe à résorber l'érosion et inversement en cas de tempête. Enfin, le ROL permet de cartographier de manière plus précise les zones les plus touchées par le phénomène de l'érosion.

### Pour la collectivité de Corse

En termes d'impacts à plus long terme, ce projet doit servir à **mieux cibler les zones du littoral susceptibles d'être couvertes par des stratégies de gestion intégrée** du trait de côte. En 2018, 47km de littoral étaient couverts par une stratégie intégrée à partir du projet ROL. Par rapport à l'objectif initial d'atteindre 25% du linéaire côtier, cette opération permet de s'en rapprocher puisque l'on se situe autour de **21,5% du linéaire déjà couverts**.



*Evolution de la position du trait de côte de la plage*

## C – Les PERSPECTIVES

A la vue des premiers résultats, la **perspective d'atteinte de la cible associée à ce projet est en bonne voie**.

La Collectivité de Corse, en lien avec l'OEC et le BRGM, **réfléchit à la mise en place d'une Stratégie Territoriale Corse de Gestion Intégrée du Trait de Côte (STCGIC) en 2022**. Un rapport a d'ailleurs été rédigé à ce sujet en 2019. Il s'agirait alors de décliner de manière locale la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte mise en place à partir de 2012 et accompagnée de deux programmes d'actions (2012-2015 ; 2017-2019). Les données produites vont donc contribuer à la réalisation de la STCGIC. A plus long terme, ces données permettront de structurer la capacité à intervenir en matière de gestion du trait de côte.

Afin de réaliser la STCGIC, des concertations ont lieu auprès des différentes collectivités de Corse afin de s'accorder sur une méthodologie commune. Elles ont permis de mettre en lumière que **les collectivités ont besoin d'accompagnement sur le sujet de l'érosion**, afin de **mettre en place des études et initier de nouvelles démarches auprès de porteurs de projet**. A l'heure actuelle, des **stratégies sont développées pour lutter contre ce phénomène dans la plaine orientale**, mais ne suffisent pas.

## D – PLUS-VALUE et LIMITES du FEDER

**PLUS-VALUE** : les sommes accordées par le FEDER ont été importantes puisqu'elles représentent 60% du montant total du projet. Néanmoins, les campagnes de suivi 2017-2018 s'inscrivent dans une continuité d'études de suivi, fréquemment publiées sur le site du ROL. Elles ne prennent d'ailleurs pas en compte la tempête Adrian à l'exception de quelques plages, car les relevés avaient été effectués avant.

**LIMITES** : la mobilisation du FEDER dans le cadre de l'opération s'est avérée porteuse de difficultés : contraintes administratives trop importantes et chronophages au regard des sommes accordées, délais d'instruction trop long... Il n'est pas certain qu'une nouvelle demande de financement de FEDER soit faite pour ce type de projet.

## ANNEXES – DOCUMENTATION, LIENS et RESSOURCES

### Ressources documentaires

BEZERT, G., (2019). Erosion du littoral : Définition des grandes orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une Stratégie Territoriale Corse de Gestion Intégrée du Trait de Côte. Rapport OEC, Corti, 52 p.

MUGICA J. et KOEHLER F, avec la collaboration de LAIGRE T., BODERE G. et MANICACCI T (2019) – Réseau d'Observation du Littoral de la Corse – Compte-rendu de la campagne 2018. Rapport final. BRGM/RP-69318-FR, 217p, 152 ill, 1 tab. 2 ann.

### Lien internet :

- ROL Corse : <http://www.littoral-corse.fr/>

# 5 Annexes

## 5.1 Listes des acteurs interrogés

### 5.1.1 Liste des gestionnaires et partenaires interrogés

Structure	Fonction	Interlocuteur	Date de l'entretien
Office de l'Environnement de Corse	Chef de Service Eau et Risques Naturels	Serge CALENDINI	16/03/2021
	Assistant Risques Naturels	Grégory BELLINI	
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)	Directeur de la Protection et de la Valorisation du Cadre de Vie	Jean-Marc PINELLI	30/04/2021
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse	Chef de l'unité Programmes Contractualisés	Claire GAZZOTTI	29/04/2021
	Référente régionale risques naturels	Gaëlle BONNETON	
Direction des Affaires Européennes et Internationales	Direction adjointe mise en œuvre et suivi des programmes européens	Alexia VERO	14/06/2021

Dans le cadre de la démarche, **4 entretiens institutionnels ont été conduits par l'équipe d'évaluation**. Au total, **6 personnes ont été interrogées et ont ainsi participé à la démarche d'évaluation** du volet Risques naturels dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020.

## 5.1.2 Liste des entretiens porteurs de projets

Maître d'ouvrage	Interlocuteur	Projet	Programmation	Date d'entretien
OEC	Serge CALENDIN	Réseau d'Observation du Littoral de la Corse - Campagnes 2017/2018	2017	08/04/2021
	Grégory BELLINI			
Service hydrographique et océanographique de la Marine	Christian SALVATERRA	Risques côtiers- LITTO3D Corse	2017	26/04/2021
	Corine LOCHET			
	Christophe VRIGNAUD			
Ville d'Ajaccio	Estelle FONTRIER	Travaux hydrauliques	2016-2017	27/04/2021
	Xavier LUCIANI			
	Frédérique ZUCCARELLI			
CAB	Audrey SCOFFONI	Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	A venir	07/05/2021
	Ludovic FILIPPI			

**5 entretiens ont été menés par l'équipe d'évaluation** dans le cadre des travaux de collecte. Ces entretiens ont permis d'échanger avec des porteurs sur les projets soutenus financièrement par le PO FEDER-FSE Corse 2014-2020.

**3 fiches Etudes de cas ont été rédigées** afin d'apporter la preuve, par l'exemple, de la « plus-value » du soutien apporté par le PO à la politique régionale de prévention des risques naturels et de la bonne représentation des objectifs du programme et des types d'effets attendus.



Votre correspondant pour cette mission

**Raphaël BOTTI**

[botti@teriteo.fr](mailto:botti@teriteo.fr)

06-74-79-18-85

09-72-15-88-62

**Teritéo**  
TERRITOIRES EN MOUVEMENT